

FEDERATION CYNOLOGIQUE INTERNATIONALE (AISBL)

13, Place Albert 1er, B - 6530 Thuin (Belgique), tel : ++32.71.59.12.38, fax : ++32.71.59.22.29, internet : <http://www.fci.be>

Règlement international du chien d'utilité (Internationale Gebrauchshunde Prüfungsordnung)

**POUR LES
CONCOURS INTERNATIONAUX DE CHIENS D'UTILITE
CONCOURS INTERNATIONAUX DE PISTAGE (FCI)
CONCOURS INTERNATIONAUX DE TEST DE SOCIABILITE
CONCOURS INTERNATIONAUX DE RECHERCHE EN PISTAGE
CONCOURS INTERNATIONAUX D'ENDURANCE
DE LA FCI**



Rédigé pour la FCI par la Commission des Chiens d'utilité par

Wilfried Schäpermeier (DE) +
Günther Diegel (DE)
Robert Markschläger (AT)
Heinz Gerdes (DE)
Hari Arcon (SI)
Clemente Grosso (IT)
Frans Jansen (NL)

Ce règlement a été validé par le Comité Général de la FCI le 24 septembre 2018.
Il entre en vigueur à **partir du 1er janvier 2019.**



Préambule

Depuis plus de 35 000 ans le chien est le compagnon de l'homme. A travers la domestication, le chien est en étroite communication sociale et dépend de l'homme dans de nombreux domaines. Mais cela engendre une grande responsabilité de l'humain envers le bien-être animal

De ce constat naît une priorité tant physique que psychique dans l'éducation du chien. Le respect et la non-violence devenant des principes primordiaux dans l'éducation du chien. Naturellement les préoccupations d'hygiène alimentaire, de bonne santé, de soins vétérinaires (visites et vaccinations) sont les règles de base. En outre, il existe également une obligation de socialiser l'animal avec d'autres humains et de lui procurer suffisamment d'activités physiques pour son bien-être.

Tout au long de l'histoire, le chien a été une aide précieuse pour l'homme en accomplissant diverses tâches. Dans le monde moderne, un grand nombre de ces fonctions ont disparues remplacées par la technique. C'est pour cette raison qu'aujourd'hui le propriétaire de chien, en raison des prédispositions de l'animal, doit remplacer les précédentes missions, par des activités en lien étroit avec l'humain.

A partir de ces constatations les différents tests d'évaluation et examens de travail sont à intégrer afin de maintenir ses performances. Pour cette raison l'occupation intensive avec des activités développant la capacité d'apprentissage et de concentration doivent être prises en considération. Les différents aspects du sport canin sont de ce fait tout à fait adaptés. Dans le cas contraire, l'opinion publique ne manquerait d'être très critique.

La personne qui éduque son chien ou pratique un sport canin, se soumet à une préparation minutieuse visant à une harmonie maximale entre l'homme et le chien. Le but de tout enseignement est la transmission de contenus éducatifs réalisables par n'importe quel chien. L'harmonie entre l'humain et le chien, peu importe le moment, est à la base de toute activité. Plus l'humain sera en mesure de comprendre et de se mettre à la place du chien, plus cette harmonie sera réussie.

C'est une obligation éthique pour l'humain d'éduquer et d'instruire suffisamment le chien. Les méthodes utilisées doivent respecter les connaissances éthologiques. Les méthodes positives, sans violence, sont la base même pour atteindre les objectifs d'éducation de formation ou d'entraînement.

Les méthodes et moyens d'éducation ou d'entraînement non adéquat sont à proscrire (cf. loi sur la protection animale).

L'engagement du chien dans le sport doit être réalisé en fonction de ses prédispositions, performances, et motivations. L'utilisation de médicaments ou produits dopants pour améliorer les performances du chien sont interdits.

Le propriétaire doit sérieusement évaluer les prédispositions naturelles de son chien. Demander à un chien des performances qu'il n'est pas en mesure de réaliser, contredit toute conscience éthique.

Ne participer à des compétitions ou ne s'entraîner qu'avec un chien en parfaite santé et en pleine forme, c'est assumer pleinement sa responsabilité envers l'animal.



Table des matières

PREAMBULE	2
ABREVIATIONS GENERALES	7
VALIDITE	7
DISPOSITIONS GENERALES :	8
SAISON DE COMPETITION	8
JOURS DE COMPETITION	8
A) SAMEDI, DIMANCHE ET JOURS FERIES	8
B) CONCOURS DU VENDREDI	8
C) DISPOSITIONS JOURS FERIES	9
ORGANISATION DU CONCOURS / RESPONSABLE DE CONCOURS.....	9
SUPERVISION DU CONCOURS	9
JUGES	9
CONDITIONS D'ADMISSION	10
PRESCRIPTIONS ANTI DOPAGE ET VACCINATIONS	11
EQUILIBRE CARACTERIEL.....	11
NOMBRE D'UNITES DE JUGEMENT PAR JOUR ET PAR ECHELON	11
CONCURRENTS / PARTICIPANTS.....	11
PARTICIPANTS A MOBILITE REDUITE	12
COLLIER / USAGE DE LA LAISSE	12
PORT DE LA MUSELIERE	12
RESPONSABILITE	12
VACCINATIONS.....	12
REMISE DES PRIX.....	12
TITRE DE TRAVAIL.....	13
CARNET DE TRAVAIL.....	13
NOTATION DU PSR: „PARTIE C“ (VALABLE POUR TOUS LES ECHELONS)	13
SIGNES ACOUSTIQUES	13
DISPOSITIONS INTERNATIONALES / DISPOSITIONS PARTICULIERES.....	14
CHAMPIONNATS DU MONDE / D'EUROPE.....	14
SANCTIONS DISCIPLINAIRES.....	14
DISQUALIFICATION.....	14
ARRET DE LA COMPETITION.....	16



RAISONS DE L'ARRET	16
ABANDON POUR MALADIE / BLESSURE.....	16
TEST DE CARACTERE	16
RESULTAT DU TEST DE SOCIABILITE.....	17
IDENTIFICATION	17
REACTION AUX COUPS DE FEU (CHIENS CRAINTIFS).....	17
ATTRIBUTION DES POINTS ET QUALIFICATIFS	18
TABLE DE NOTATION	18
CALCUL EN POURCENTAGE	18
NOTATION DES EXERCICES.....	18
DISPOSITIONS POUR LES HOMMES ASSISTANTS.....	19
DISPOSITIONS PARTICULIERES SELON LES TYPES D'EXAMENS	22
EXAMEN DE SOCIABILITE EN MILIEU URBAIN (BH-VT).....	22
<i>Description des exercices: Examen de sociabilité en milieu urbain (BH-VT)</i>	<i>22</i>
<i>Exercices en milieu urbain.....</i>	<i>23</i>
<i>Dispositions générales.....</i>	<i>23</i>
<i>Déroulement du test (Les exercices suivants représentent les exigences minimales et peuvent être complétées par les OCN)</i>	<i>23</i>
<i>Croisement d'un groupe de personnes.....</i>	<i>23</i>
<i>Croisement avec un cycliste</i>	<i>23</i>
<i>Croisement avec des voitures.....</i>	<i>23</i>
<i>Croisement avec des joggers ou personnes en roller</i>	<i>23</i>
<i>Croisement avec d'autres chiens.....</i>	<i>24</i>
<i>Comportement du chien lors du passage momentané dans le Trafic ou seul et attaché ou envers d'autres animaux</i>	<i>24</i>
PARTIE A – TRAVAIL DE PISTE : DISPOSITIONS GENERALES.....	25
<i>Fausse pistes: Uniquement pour FCI-1 (IFH-1), FCI-2 (IFH-2) et FCI-Sélectif (IGP-FH)</i>	<i>26</i>
<i>Particularités: Uniquement pour FCI-2 (IFH-2) et FCI-Sélectif (IGP-FH).....</i>	<i>26</i>
<i>Nature des terrains</i>	<i>26</i>
<i>Pose des pistes</i>	<i>26</i>
<i>Objets</i>	<i>27</i>
<i>Désignation des objets</i>	<i>27</i>
<i>Désigner</i>	<i>27</i>
<i>Ramasser / Rapporter</i>	<i>27</i>
<i>Pistage en longe ou en „libre“</i>	<i>27</i>
<i>Piste en longe</i>	<i>27</i>
<i>Piste en „libre“</i>	<i>27</i>
<i>Présentation initiale et finale</i>	<i>28</i>
<i>Départ en piste / comportement dans le travail de recherche</i>	<i>28</i>
<i>Angles.....</i>	<i>28</i>
<i>Féliciter le chien.....</i>	<i>28</i>
<i>Arrêt / Disqualification</i>	<i>28</i>
<i>Autres critères d'appréciations / Rôle du juge</i>	<i>29</i>



<i>Pénalités pour tous les échelons</i>	<i>29</i>
PARTIE B – OBEISSANCE.....	30
<i>Signes acoustiques (SA).....</i>	<i>30</i>
<i>Signes acoustiques supplémentaires.....</i>	<i>30</i>
<i>Répartition et valeur des exercices pour chaque échelon</i>	<i>31</i>
<i>Particularités en IBGH 1 - 3</i>	<i>31</i>
<i>Particularité pour l'échelon IBGH-3.....</i>	<i>32</i>
<i>Exercices d'obéissance pour le certificat (IGP-V) et le test d'aptitude à l'élevage (IGP-ZTP).....</i>	<i>32</i>
<i>Présentation</i>	<i>32</i>
<i>Début et fin d'un exercice.....</i>	<i>32</i>
<i>Exécution d'un exercice et position de base (PB)</i>	<i>32</i>
<i>Développement</i>	<i>32</i>
<i>Retour au chien</i>	<i>33</i>
<i>Rappel / Assis devant / Remise au pied</i>	<i>33</i>
<i>Féliciter le chien.....</i>	<i>33</i>
<i>Positions incorrectes</i>	<i>33</i>
<i>Remise de l'Apportable</i>	<i>33</i>
<i>Apportables.....</i>	<i>33</i>
<i>Haie</i>	<i>33</i>
<i>Palissade.....</i>	<i>34</i>
<i>Déroulement des exercices :.....</i>	<i>34</i>
<i>Suite en laisse – Suite sans laisse et coups de feu</i>	<i>34</i>
<i>Schéma</i>	<i>35</i>
<i>Déroulement.....</i>	<i>35</i>
<i>Assis pendant la marche (pour tous les échelons)</i>	<i>36</i>
<i>Couché avec rappel</i>	<i>36</i>
<i>Debout pendant la marche IGP-2 et IBGH-3</i>	<i>36</i>
<i>Debout au pas de course (uniquement en IGP-3).....</i>	<i>37</i>
<i>Rapport d'objet au sol.....</i>	<i>37</i>
<i>Point de départ pour le saut de la haie et la palissade</i>	<i>37</i>
<i>Saut de la Haie avec rapport d'objet.....</i>	<i>37</i>
<i>Saut de la palissade (IGP-1 uniquement)</i>	<i>38</i>
<i>Saut de la palissade avec rapport</i>	<i>38</i>
<i>Envoi en avant avec couché</i>	<i>38</i>
<i>Couché sous diversion</i>	<i>39</i>
<i>Féliciter le chien.....</i>	<i>39</i>
<i>Pénalités</i>	<i>40</i>
PARTIE C – PROTECTION – (ECHELON IGP 1 A 3).....	40
<i>Dispositions générales.....</i>	<i>40</i>
<i>Marquages</i>	<i>40</i>
<i>Caches</i>	<i>41</i>
<i>Principes de base.....</i>	<i>41</i>
<i>Critères d'appréciation des exercices de la partie protection</i>	<i>41</i>
<i>Cessation / commandements supplémentaires – Critères d'appréciation.....</i>	<i>41</i>
<i>Echelons IGP 1 à 3 (Exercices et répartition des points).....</i>	<i>42</i>
<i>Présentation</i>	<i>42</i>
<i>Quête de l'H.A.</i>	<i>42</i>
<i>Affrontement et aboiement (10 pts pour l'affrontement – 5 pts pour l'aboiement)</i>	<i>43</i>



<i>Tentative de fuite de l'H.A.</i>	43
<i>Tentative de fuite (IGP-1 à IGP-3)</i>	44
<i>Défense du chien pendant la phase de garde (IGP-1 à IGP-3)</i>	44
<i>Fin de l'exercice</i>	45
<i>Conduite de dos IGP-2</i>	45
<i>Conduite de dos IGP-3</i>	45
<i>Attaque sur le chien pendant la conduite de dos (uniquement IGP-3)</i>	45
<i>Attaque sur le chien pendant le mouvement</i>	46
<i>Défense du chien après la phase de garde et fin de la partie C IGP-2 et IGP-3</i>	47
<i>Examens complémentaires</i>	48
<i>IGP-ZTP</i>	48
<i>IGP-CERTIFICAT (IGP-V) :</i>	49
<i>Examen de pistage 1 – 3 (F.Pr 1 – 3)</i>	50
<i>Examens d'obéissance 1 -3 (U.Pr 1-3)</i>	50
<i>Examen de protection 1 – 3 (SPr1 – 3)</i>	51
<i>Examen des chiens de travail G.Pr 1 à 3</i>	51
<i>Examen de recherche 1-3 (StPr 1 – 3)</i>	51
<i>CONCOURS D'ENDURANCE :</i>	54
<i>Schémas</i>	55
ANNEXES IGP	61
<i>Quête</i>	61
<i>Mise en place pour la tentative de fuite :</i>	61
<i>Haie</i>	62
<i>Palissade</i>	62
<i>Apportables</i>	62



Abréviations générales

FCI	Fédération Cynologique Internationale
IGP	Internationale Gebrauchshunde Prüfungsordnung – Règlement International de Chiens d'Utilité (Anciennement: IPO)
CHN	Championnat national
OCN	Organisation Cynologique nationale
CRT	Carnet de travail
JT	Juge de travail
PB	Position de base
OC	Règlement du concours
OJ	Directives / Ordres du juge
SA	Signe acoustique
RC	Responsable du concours
HA	Homme Assistant
COND.	Conducteur du chien
TRA	Traceur

Validité

Ce règlement de concours est valable à compter du 01.01.2019. Il a été établi par la commission des Chiens d'Utilité de la FCI et **entériné par le Comité général de la FCI le 24 septembre 2018.**

Toutes les dispositions antérieures seront caduques à l'entrée en vigueur de ce nouveau règlement. Ce règlement a été rédigé en langue allemande et approuvé par la commission. En cas de litige lors de la traduction, le texte rédigé en allemand fait foi.

Le règlement international des chiens d'utilité (IGP) est valable pour tous les pays membres de la FCI.

Toutes les manifestations dans les classes internationales (Concours, etc.) sont soumises à ces dispositions.



Dispositions générales :

Les compétitions / concours ont deux objectifs:

1. La constatation de l'aptitude du chien pour chaque utilisation
2. Le souci de maintenir le chien en forme et en bonne santé

Il est conseillé aux organisations cynophiles nationales de promouvoir les concours IGP. En particulier les concours internationaux doivent se dérouler selon les règles internationales.

Toutes les compétitions sont réalisées par les intéressés en application de comportements et principes sportifs. Les principes régissant les manifestations s'appliquent obligatoirement à tous les intéressés. Les règles des concours sont à respecter par tous les concurrents. La tenue des concours est réputée publique, le lieu et la date sont donc à diffuser largement.

Les compétitions doivent répondre à la tenue soit de concours complets pour tous les niveaux, soit à la tenue de concours complets par niveau. Seule, dans le cadre d'une compétition, la réussite complète d'un niveau sera reconnue. La réussite de ce niveau devra être reconnue par tous les membres de la FCI.

Chaque échelon pourra être refait sans limitation. Les niveaux sont à réaliser dans l'ordre suivant: échelon 1 – 2 – 3. Le chien ne pourra être présenté à l'échelon supérieur qu'à condition d'avoir obtenu la mention „suffisant“. Le chien doit toujours être présenté dans l'échelon le plus élevé atteint par celui-ci, hormis s'il n'existe pas d'échelons.

Saison de compétition

Les manifestations peuvent se tenir tout au long de l'année, quand les conditions climatiques le permettent et lorsque la sécurité et la santé des chiens et conducteurs sont assurées. Dans le cas contraire la compétition doit être repoussée. Cette décision est prise par le juge de travail. La saison de compétition peut être limitée par les instances nationales.

Jours de compétition

a) Samedi, Dimanche et Jours fériés

La règle d'organisation des concours est le weekend et jours fériés. Les examens de BH/VT peuvent également être organisés les jours de concours. Il est possible d'organiser les examens BH/VT en parallèle d'un concours échelon 1 lors d'une compétition sur 2 jours (Vendredi-Samedi, Samedi-Dimanche) dans lequel il n'est autorisé qu'un passage par jour. Un délai d'attente entre le BH/VT et l'échelon IGP-1, IGP certificat, FPr, UPr, SPr, AD, IFH-V, IFH-1, IGP-FH, IGP-ZTP, IBGH-1, StbPr. 1, n'a pas lieu d'être.

Exemple: Vendredi BH/VT – Samedi IGP-1 ou FCI-1 // Samedi BH/VT – Dimanche IGP-1 ou FCI-1

b) Concours du vendredi

Le vendredi doit être en lien avec le concours du samedi

Remarque: Le concours ne peut avoir lieu un vendredi que dans le cas où le nombre de chiens inscrits le samedi est supérieur au nombre autorisé pour le concours d'une journée. Le début de la compétition ne peut être avant 12H00. Le nombre de concurrents autorisé en IGP / FCI est limité à la moitié.

Il peut être admis jusqu'à 7 chiens pour les seuls concours BH/VT. Un concours IGP/pistage FCI qui débute le vendredi ne peut être terminé que le samedi. Exception: Les conducteurs peuvent débiter le samedi en concourant pour le BH/VT, s'ils veulent, sans qu'il y ait un surnombre de concurrents, concourir le samedi pour le niveau 1 en IGP ou pistage FCI (sous condition d'être dans les délais d'inscription, de respecter les règles établies par les instances nationales)



c) Dispositions jours fériés

Les jours fériés, les compétitions susmentionnées peuvent être organisées. Exception: Les règles spécifiques établies par les instances nationales de chaque pays sont à respecter. Il n'est pas autorisé d'organiser un concours les demi-journées avant un jour férié tombant en semaine.

Organisation du concours / Responsable de concours

Le chef de concours est responsable de la partie organisationnelle et technique de la manifestation. Il établit et contrôle toutes les préparations nécessaires au bon déroulement de la compétition. Il doit garantir le bon déroulement et rester à la disposition du juge tout au long du concours.

Le chef de concours ne peut ni présenter de chien, ni remplir d'autres fonctions. Il lui incombe de:

- Solliciter et obtenir toutes les autorisations d'organisation de concours.
- Mettre à disposition des terrains de pistage analogues pour tous les échelons.
- Mettre à disposition les agrès nécessaires et vérifier les protections des hommes assistants.
- Obtenir auprès des propriétaires terriens et chasseurs, les autorisations nécessaires pour les terrains de piste.
- Mettre à disposition documents, feuilles de jugements pour tous les niveaux.
- Mettre à disposition du personnel compétent, tels que traceurs, hommes assistants, personnes pour le groupe, etc....
- Tenir prêt les carnets de travail, livres généalogiques, carnets de vaccinations en cas de besoin pour une assurance en responsabilité civile.

Le chef de concours a l'obligation de fournir au juge, 3 jours au moins avant le concours: le lieu, le début, l'itinéraire, le type de concours et le nombre de chiens à juger. Dans le cas contraire, le juge peut se dédire de ses obligations.

L'autorisation de concours est à présenter au juge avant le début de celui-ci.

Supervision du concours

Les instances nationales cynophiles sont habilitées à procéder à des contrôles. Elles peuvent désigner une personne compétente chargée de vérifier le respect des règles. Les associations compétentes qui ont délivré l'autorisation, peuvent aussi réaliser un contrôle approprié.

Juges

Les concours IGP ne peuvent être jugés que par des juges IGP reconnus par leur OCN. Pour les championnats du Monde, les juges sont désignés par la Commission d'Utilisation de la FCI, avec accord de l'OCN.

La société organisatrice détermine elle-même le nombre de juges à inviter, sachant que le nombre maximal de jugement par jour et par juge est de 36 unités. Lors de championnats du monde ou nationaux, ce nombre peut être dépassé, avec accord de l'OCN.

Le juge ne peut juger les chiens dont il est le propriétaire, dont il a la garde, dont le propriétaire ou le conducteur vit sous le même toit ou toute personne vivant en communauté avec lui.

Le juge ne peut conduire un chien lors d'un concours où il fait partie du jury.

Le juge, de par son attitude, ne doit ni déranger, ni influencer le travail du chien (il ne doit en découler aucun préjudice dans la méthode de travail définie pour les parties A-B-C).



Le juge est garant du respect du règlement et peut à tout moment arrêter le concours si les règles ne sont pas respectées.

Conditions d'admission

Le jour du concours, le chien doit avoir l'âge minimum requis pour concourir dans l'échelon. Aucune exception ne peut être tolérée. Au préalable le chien doit avoir réussi un test de sociabilité selon les règles de chaque OCN (exemple: BH-VT)

L'âge minimum pour passer le test de sociabilité est déterminé par chaque OCN, mais ne peut être inférieur à 12 mois révolus.

	Conditions préalables	Age minimum
IBGH-1	BH-VT	15 Mois
IBGH-2	IBGH-1	15 Mois
IBGH-3	IBGH-2 ou Obedience1 ou IGP-1	15 Mois
IGP- certificat	BH-VT	15 Mois
IGP-1	BH-VT	18 Mois
IGP-2	IGP-1	19 Mois
IGP-3	IGP-2	20 Mois
IFH-Certificat	BH-VT	15 Mois
IFH-1	BH-VT	18 Mois
IFH-2	IFH-1	19 Mois
IGP-FH	BH-VT	20 Mois
IGP-ZTP	BH-VT	18 Mois
F. Pr. 1-3	BH-VT	15 Mois
U.Pr. 1-3	BH-VT	15 Mois
G.Pr.1-3	BH/VT	15 Mois
SPr. 1-3	BH-VT	18 Mois
Stö.Pr. 1	BH-VT	15 Mois
Stö.Pr. 2	Stö.Pr. 1	15 Mois
AD	BH-VT	16 Mois

Il faut entendre sous la dénomination „examen de pistage“ (F.Pr.) Echelon 1 – 3, un exercice de pistage, selon les règles IGP 1 à 3. Il en est de même pour l'Obéissance (U.Pr) règles correspondant aux échelons IGP 1 à 3 et l'exercice de Protection (S.Pr) règles correspondant aux échelons IGP 1 à 3. L'examen de chien d'utilité (G.Pr 1-3) ne se déroule que pour les parties B et C selon les règles des échelons IGP 1-3. Ceux-ci peuvent être évalués en tant qu'exercice unique, sans qu'il ne soit attribué de qualificatif. Organiser des manifestations avec uniquement la partie C ne sont pas autorisées.

Lors de ces concours, le conducteur peut décider de l'échelon dans lequel il veut concourir sans qu'il ait au préalable réussi l'échelon en dessous.

Il est également admis que tous les chiens, sans préjudice de taille, de race ou de pédigrée, peuvent participer. Il appartient au juge de décider si le chien est physiquement apte.

Les chiennes en chaleur sont autorisées à participer à tous les concours, sous condition d'être tenues en laisse. Pour la partie pistage, elles pourront concourir selon le tirage au sort, pour les parties B-C, elles devront concourir en dernier.



Les chiennes gestantes, allaitantes, malades ou susceptibles d'être contagieuses sont exclues de toute compétition. En cas de doute, l'avis du vétérinaire est prédominant. Les délais de „non compétition“ sont précisés par une publication de la FCI et/ou de l'OCN.

Prescriptions anti dopage et vaccinations

Le chien inscrit à une manifestation par son propriétaire et qui pénètre dans le périmètre du concours avec soit le propriétaire, soit le conducteur, doit être libre de toute substance interdite et précisée par la liste établie par la FCI.

La tenue des contrôles et des sanctions y relatives en cas de non-respect sont précisées par le règlement de la FCI. Les OCN peuvent de leur propre initiative élargir ces dispositions. Le chien doit être vacciné contre la rage, carnet de santé à l'appui.

Equilibre caractériel

Un chien qui, lors d'une compétition, mord, tente de mordre, attaque ou tente d'attaquer une personne ou un autre chien (avant, pendant ou après avoir concouru) est disqualifié. Tous les points sont retirés même si la compétition est terminée. Ceci est également vrai pour une compétition s'étalant sur deux jours, de telle façon que le chien ne puisse concourir.

Ce comportement entraîne une disqualification immédiate. Le conducteur d'un chien ayant eu un tel comportement, doit prouver, avant le début d'une nouvelle compétition que l'équipe maître/chien a repassé avec succès un nouveau test de comportement. La disqualification lors du concours doit être notée par le juge dans le carnet de travail, dûment signé par lui-même.

Inscription: „Disqualification en raison d'un comportement social inadapté, le chien doit être présenté et réussir à nouveau un test de sociabilité.“

Nombre d'unités de jugement par jour et par échelon

Pistage, Obéissance, Protection seuls Niveau 1 – 3 (F.Pr, U.Pr, S.Pr)	1 unité chaque
Chiens d'utilité (G.Pr 1-3) – Parties B et C	2 unités chaque
IBGH 1-3 (chien d'accompagnement)	1 unité chaque
Certificat de pistage FCI (IFH-V)	1 unité chaque
Pistage FCI-1, FCI-2 et sélectif (IFH1-2,IGP-FH) – 2 juges/2 pistes	3 unités chaque
Test de comportement (BH-VT)	2 unités chaque
Certificat – IGP (IGP-V)	2 unités chaque
IGP-ZTP – Concours pour élevage	3 unités chaque
IGP 1 – 3	3 unités chaque
Concours de recherche en pistage (Stö.Pr) 1-3	1 unité chaque
Endurance (AD)	1 unité chaque

Pour les grandes manifestations de la FCI, des règles spécifiques peuvent être décidées par l'OCN.

Concurrents / Participants

Le concurrent doit respecter les délais limites d'inscription et s'acquitter des droits d'engagement. Si le concurrent ne peut pour quelque raison que ce soit, participer au concours, il doit obligatoirement en informer le chef de concours. Le concurrent doit respecter le bien-être animal ainsi que les directives du vétérinaire du concours. Il est tenu de suivre les directives du chef de concours et du juge. Le concurrent doit faire preuve d'un esprit sportif et indépendamment des résultats dans l'une des parties (A-B-C), il est tenu de présenter son chien dans chaque partie. Le concours ne se termine qu'à la promulgation des résultats (lors de la remise des prix) et la restitution des carnets de travail.



Le nombre minimum pour qu'un concours puisse avoir lieu est de 4 concurrents (et non 4 chiens) par jour de concours. Ce nombre minimal peut être inférieur uniquement dans le cas où les COND. présentent un chien en certificat et dans l'échelon supérieur. Un COND. ne peut participer qu'à une seule épreuve avec le même chien lors d'un concours (nb: une manifestation qui se passe sur deux jours est considéré comme un seul concours). Le COND., lors du même concours, ne peut présenter qu'au maximum deux chiens. Lors de ce concours, le chien ne peut obtenir qu'un seul qualificatif (1 résultat = 1 qualificatif). Exception: la présentation en échelon 1 suite à la réussite du certificat lors du même concours. L'affiliation du club à l'OCN reconnue par la FCI, est un préalable à toute organisation de concours. Les OCN peuvent définir des exceptions, mais uniquement pour le test de sociabilité

Participants à mobilité réduite

Le COND. qui ne peut, suite à un handicap, conduire son chien de façon habituelle doit le préciser au juge avant le début des exercices. Si le handicap ne permet pas au COND. de conduire le chien à gauche, ce dernier pourra réaliser les exercices avec le chien à sa droite. Les OCN ont le loisir de restreindre cette autorisation.

Collier / usage de la laisse

La présentation doit se faire:

Avec un collier en métal à maillon simples, non serré. Pour le test de sociabilité, les colliers en cuir ou tissu sont autorisés de même qu'un harnais. Idem pour le IBGH 1 à 3, hormis le harnais. Lors du travail de piste, un signe distinctif au collier réglementaire (ex: médaillon) est autorisé. Durant le concours, le conducteur doit toujours porter une laisse avec lui, soit en bandoulière avec le mousqueton du côté opposé au chien, soit de façon invisible (en poche).

Port de la muselière

Selon le pays, la législation en vigueur concernant le port de la muselière est à respecter. Les conducteurs contraints au respect de ces dispositions peuvent lors du BH/VT, présenter leur chien en muselière pour la partie se déroulant sur la voie publique.

Responsabilité

Le propriétaire, respectivement le COND. sont responsables des dégâts commis par le chien envers les biens ou les personnes et doivent être assuré en conséquence. Pour les éventuels accidents durant la compétition, le COND. est responsable de lui-même et de son chien. Les consignes données par le juge, respectivement par l'organisateur sont librement acceptées par le COND. sous sa seule responsabilité.

Vaccinations

La preuve des vaccinations réglementaires (carnet de vaccination) est à présenter au juge, respectivement au chef de concours à leur demande.

Remise des prix

La remise des prix doit être séparée selon la nature des épreuves (ex: IGP – FH). En cas d'égalité dans les épreuves IGP 1 – 3, la partie C est prédominante, puis la partie B. En cas d'égalité parfaite dans toutes les parties, les concurrents seront déclarés ex-æquo (indépendamment de l'échelon). Le classement fera abstraction de la place suivante. En cas d'égalité pour le pistage IGP-Sélectif, la note individuelle la plus élevée sur les deux pistes sera prédominante. Lors d'une égalité parfaite, les concurrents seront classés au même rang. Tous les participants doivent être présents à la remise des prix et des carnets de travail.



Titre de travail

Le titre de „champion international de travail“ (CACIT) est attribué sur demande du conducteur, auprès de son OCN affilié à la FCI. L'attribution du CACIT et réserve de CACIT intervient lors de concours autorisés par la FCI et uniquement en classe 3. Toutes les OCN affiliées à la FCI doivent être invitées. Au minimum deux juges doivent être invités, dont au moins l'un des deux doit appartenir à une autre OCN affiliée à la FCI que celle du pays organisateur. L'attribution du CACIT est faite sur proposition du jury. Seuls les chiens remplissant les conditions suivantes peuvent prétendre au CACIT respectivement à la réserve de CACIT:

- Avoir obtenu au minimum le qualificatif „TRES BON“ lors d'une exposition.
- Avoir obtenu au minimum le qualificatif „TRES BON“ lors du concours. L'attribution du CACIT n'est pas automatiquement liée au classement de celui-ci.
- Le chien doit être issu d'une race appartenant au Groupes 1,2 ou 3 de la nomenclature des races de la FCI et soumis à une épreuve de travail (chiens d'utilité ou pisteurs)

Le titre de „Champion national de travail“ est régi par les OCN de chaque pays.

Par concours, il ne peut y avoir qu'une attribution de CACIT et une attribution de réserve de CACIT.

Carnet de travail

Il est obligatoire que chaque concours soit noté dans le carnet de travail ou document similaire. Le carnet de travail doit être contrôlé et signé par le juge et éventuellement le chef de concours si cela est prévu. Dans tous les cas, il doit être précisé dans le carnet de travail: son N° (si celui-ci est prévu), le nom et la race du chien, le N° d'identification du chien (Tatouage ou N° de puce), le nom, l'adresse, le N° de licence du propriétaire et éventuellement le nom et N° de licence du conducteur s'il n'est pas le propriétaire du chien, les notes obtenues dans les parties A – B – C, le pointage total, le qualificatif, la notation du PSR, le nom du/des juges et leur(s) signature(s).

Notation du PSR: „Partie C“ (valable pour tous les échelons)

Le PSR doit décrire les prédispositions naturelles du chien dans l'optique de la politique d'élevage. La notation du PSR n'a pas d'influence sur le résultat du concours respectivement sur le classement. L'évaluation du PSR débute lors de „l'affrontement-aboiement“.

Avec les qualificatifs „Très Prononcé“ (A), „Existant“ (VH) et „Insuffisant“ (NG), les qualités suivantes sont déterminées: le potentiel instinctif, la sûreté de soi, la résistance aux contraintes.

Le PSR „Très prononcé“ est attribué à un chien qui présente une grande disponibilité pour le travail, une stabilité nette du potentiel instinctif, une volonté pour exécuter résolument les exercices, une grande sûreté de soi, une attention exceptionnelle (sans restriction), une résistance à toute épreuve.

Le PSR „Existant“ est attribué au chien qui présente quelques restrictions dans sa disponibilité au travail, son comportement caractériel, sa sûreté de soi, dans son attention et sa résistance aux contraintes.

Le PSR „Insuffisant“ est attribué à un chien qui présente des lacunes certaines dans sa disponibilité au travail, son potentiel instinctif, ainsi qu'un manque de sûreté de soi et une insuffisance à la résistance aux contraintes.

Signes acoustiques

Les SA sont à considérer comme des propositions. Ils doivent être prononcés sans exagération et être identiques pour la même action. Pour le rappel, le SA peut être remplacé par le nom du chien. Lors de la quête de l'homme assistant le rappel peut être accompagné du nom usuel du chien. Pour tous les autres exercices, le nom du chien couplé à un signe acoustique est considéré comme un double commandement.

Les OCN peuvent décider de n'autoriser que les SA acoustiques prédéfinis par celles-ci en page de garde de leur règlement. Mais, dans tous les cas, le conducteur est autorisé à donner les SA dans sa langue maternelle.



Dispositions internationales / Dispositions particulières

Les OCN affiliées à la FCI sont autorisées à élargir les dispositions générales en fonction de la réglementation nationale, comme par exemple celles liées au contrôle vétérinaire, à la protection animale, aux dispositions sanitaires.

Le certificat IGP (IGP-V) peut être le support

1. En tant qu'examen d'admission dans les classes travail
2. En tant que condition d'admission à l'échelon IGP-1 dès lors que l'OCN le stipule comme obligatoire.

Championnats du Monde / d'Europe

Sont applicables pour ces championnats, les cahiers des charges de la FCI. La publication et la modification de ces cahiers des charges incombent à la Commission d'Utilisation de la FCI.

Sanctions disciplinaires

L'organisateur est garant de la sécurité et de l'ordre sur tout l'espace de la manifestation. En cas de non-respect des mesures, le juge est en droit d'interrompre la manifestation ou, en accord avec l'organisateur, d'arrêter cette dernière.

La décision est définitive et incontestable. Les critiques de cette décision peuvent entraîner l'exclusion du lieu de la manifestation indépendamment de sanctions disciplinaires ultérieures. Dans certains cas, une plainte peut être déposée, dès lors qu'elle ne repose pas sur une décision de fait mais sur des infractions au règlement de la part du juge.

Cette plainte est à déposer par écrit auprès des instances nationales / régionales. Elle peut être présentée par l'organisateur et contresignée par le plaignant. Cette plainte est à déposer dans les huit jours suivant la manifestation. L'acceptation de la plainte est concomitante au fait qu'elle ne porte pas sur une appréciation de jugement du JT. Les vidéos ne seront pas acceptées comme preuve. Les décisions des sanctions disciplinaires de l'OCN doivent être prises en compte.

Disqualification

Lors d'une disqualification, tous les points attribués à toutes les épreuves seront retirés. Aucune note ou qualificatif ne seront mentionnés dans le carnet de travail. Aucun commentaire de la part du juge n'est à faire. Le chien ne peut plus concourir dans les épreuves restant à réaliser. La disqualification est à noter dans le carnet de travail.



Motifs de disqualification	Conséquences
• Sur la piste, si le chien s'empare de l'objet et ne le rend plus • Le chien n'est plus sous contrôle et ne se laisse pas raisonner • Le chien quitte le terrain ou son conducteur et ne revient pas après trois rappels • Le chien n'est pas sous contrôle du COND. (ex: conduite de dos/côté). Le chien ne lâche pas après trois commandements (1 autorisé et deux supplémentaires) ou s'il ne lâche qu'après intervention du COND.. • Le chien mord (et non pas touche) l'homme assistant ailleurs que dans la manche • Si dans la partie protection, le chien attaque une autre personne (Juge, Commissaire) que l'homme assistant.	Disqualification pour manque d'obéissance
• Si le chien n'a pas un comportement neutre lors du test de sociabilité	Disqualification pour manque d'équilibre de sociabilité
• Attitude anti sportive du COND. (ex: Avoir sur soi un objet de motivation ou de la nourriture • Infractions au règlement, à la protection animale ou aux bonnes mœurs. Tricherie à l'appui d'artifices interdits (ex: collier à pointes, etc..)	Disqualification pour manque de sportivité du COND. Disqualification pour manque de sportivité du COND.



Arrêt de la compétition

Lors d'un arrêt tous les points acquis jusqu'alors sont attribués, y compris ceux des précédentes épreuves. Dans le carnet de travail seront notés tous les points attribués jusqu'à l'arrêt. Si l'arrêt intervient durant la partie „C“, il n'y aura pas de point attribués, mais les points de la partie „A“ et „B“ resteront acquis.

Raisons de l'arrêt

- En piste, le chien ne démarre pas après trois commandements
- Le chien quitte la piste de plus d'une longueur de longe, ou le COND. ne suit pas les directives du juge
- Le chien ne termine pas la piste dans le temps imparti
- Le chien quitte l'homme assistant avant que le juge ne donne l'ordre au concurrent de quitter la ligne médiane et ne se laisse plus renvoyer ou s'il délaisse à nouveau l'homme assistant
- Le chien échoue à un exercice de protection
- le chien quitte l'homme assistant avant l'ordre du juge pour le retour du COND. et/ou le COND. donne un commandement au chien pour qu'il reste près de l'homme assistant.
- Si le chien, après trois commandements infructueux, ne trouve pas l'homme assistant à la dernière cache.

Abandon pour maladie / blessure

Pour un chien déclaré malade au cours d'un concours, la procédure suivante est à appliquer:

Si le COND. déclare son chien malade au cours d'une des disciplines, la mention „abandon pour maladie“ est à apposer dans le carnet de travail. Les points obtenus jusqu'alors restent acquis, il n'y aura pas de qualificatif attribué. NB: il reste acquis que le juge de travail peut, contre l'avis du COND., arrêter le travail s'il estime que le chien est malade ou blessé. Dans l'optique du bien-être animal, pareille décision doit être prise à l'encontre des chiens qui, en raison de leur âge, ne devraient plus concourir. La mention „arrêt pour blessure“ est à noter dans le carnet de travail.

Test de caractère

Le caractère équilibré du chien est à observer tout au long du concours (y compris la remise des prix). Si un chien bien qu'ayant réussi le test de caractère laisse apparaître des lacunes durant la manifestation, il est à disqualifier. Cette exclusion sera notée dans le carnet de travail.

1. Le test de caractère doit être réalisé avant le début de chaque concours.
2. Le test de caractère doit être réalisé dans un endroit neutre sans lien direct avec le terrain d'évolution ou les terrains de pistage.
3. Tous les chiens sont à présenter de façon individuelle.
4. Le moment de l'évaluation est à définir de telle façon que le chien ne soit pas obligé d'aller directement en piste ou sur le terrain d'évolution.
5. Les chiens sont à présenter en laisse (laisse courte - sans harnais de pistage). Le chien doit rester sous contrôle.



Il n'y a pas de schéma type pour le test de caractère. Le JT décide du déroulement de celui-ci, sans qu'il n'y ait de différence notable entre chaque évaluation. Le test de caractère se déroulera d'autant plus sûrement et harmonieusement que le juge aura une attitude impartiale et neutre. L'évaluation du test de caractère doit se dérouler dans un environnement neutre afin d'éviter une réaction défensive du chien, certains endroits sont donc particulièrement à éviter, le contrôle de l'identité du chien fait partie intégrante du test de caractère. Si le JT constate une lacune, il peut approfondir le test (ex: coups de feu). Pour ces raisons, un deuxième test est autorisé.

Durant la compétition, si le juge constate des lacunes dans le comportement du chien, il est autorisé, bien que le chien ait réussi le premier test, à disqualifier le chien, il doit noter dans le carnet de travail: „test de caractère non réussi“. Il n'y a pas d'évaluation de l'indifférence aux coups de feu lors du test de sociabilité ou BH/VT. Les épreuves liées au BH-VT ou IBGH ne sont pas à réaliser dans l'environnement ou en même temps que les épreuves IGP (BH-VT et IBGH = pas de coups de feu)

Résultat du test de sociabilité

Attitude positive = réussi

- Le chien est sûr de soi
- Le chien est calme, neutre et attentif
- Le chien est plein de tempérament et attentif
- Le chien est à l'aise et inoffensif

Cas tangents = à évaluer particulièrement

- Le chien est instable mais pas agressif, durant les épreuves le chien est toutefois à l'aise
- Légèrement surexcité, mais se calme durant les épreuves

Chiens à exclure du concours

- Le chien craintif et peu sûr de lui, s'enfuit du COND.
- Chien nerveux, agressif, mordeur par peur
- Chien mordeur

Identification

Le contrôle de l'identité du chien fait partie intégrante du test de caractère. Cela sous-entend que le numéro de tatouage ou de puce soit vérifié. Les chiens sans tatouage sont obligatoirement pucés. Les JT a l'obligation de certifier que le contrôle ait bien été effectué. Si le tatouage n'est plus lisible en totalité, les signes restant distinctifs sont à enregistrer. Le numéro de tatouage doit correspondre aux documents présentés par le conducteur. Dans le cas contraire (ex: tatouage illisible) cela doit être noté dans les documents du concours. Les chiens dont l'identité n'est pas clairement établie ne peuvent participer à la compétition. Si le JT ne trouve pas la puce, il en informe le COND. qui peut procéder lui-même à cette recherche. Le JT effectuera un contrôle complémentaire. Il est établi que le JT doit être en mesure d'approcher le chien avec l'appareil de contrôle de puce.

Réaction aux coups de feu (chiens craintifs)

Cela sous-entend par exemple: Le chien se lève au coup de feu, se montre inquiet et s'en va

Le chien a une réaction de peur

- rejoint directement le conducteur
- Présente une réaction peureuse et cherche à quitter le terrain
- Montre une peur panique et divague

Lors de l'évaluation, il y a lieu de prendre en compte le fait que cette erreur (chien qui se lève etc...) n'est pas en lien direct avec les coups de feu. En cas de doute, le JT a l'obligation de vérifier l'indifférence aux coups de feu en demandant au COND. de tenir le chien avec une laisse d'environ 2 mètres et de procéder à nouveau aux coups de feu à une distance d'une quinzaine de pas. Le chien doit rester en place, laisse non tendue.



Attribution des points et qualificatifs

La prestation est évaluée à l'aide d'une notation (qualificatif) et de points. Les notations (qualificatifs) et les points y relatifs doivent correspondre l'exécution des exercices présentés.

Table de notation

NOTES	Excellent	Très bon	Bon	Satisfaisant	Insuffisant
5	5,0	4,5	4,0	3,5	3,0 - 0
10	10,0	9,5 – 9,0	8,5 – 8,0	7,5 – 7,0	6,5 – 0
15	15,0 – 14,5	14,0 – 13,5	13,0 – 12,0	11,5 – 10,5	10,0 - 0
20	20,0 – 19,5	19,0 – 18,0	17,5 – 16,0	15,5 – 14,0	13,5 - 0
30	30,0 – 29,0	28,5 – 27,0	26,5 – 24,0	23,5 – 21,0	20,5 - 0
35	35,0 – 33,0	32,5 – 31,5	31,0 – 28,0	27,5 – 24,5	24,0 - 0
60	60,0 – 58,0	57,0 – 54,0	53,0 – 48,0	47,0 – 42,0	41,0 - 0
70	70,0 – 66,5	66,0 – 63,0	62,5 – 56,0	55,5 – 49,0	48,5 - 0
100	100,0 – 96,0	95,5 – 90,0	89,5 – 80,0	79,5 – 70,0	69,5 - 0
200	200 – 192	191 – 180	179 – 160	159 – 140	139 - 0
300	300 – 286	285 – 270	269 – 240	239 – 210	209 - 0

Calcul en pourcentage

Qualificatif	Attribution	Diminution
Excellent	= au moins 96 %	Ou déduction de 4 %
Très bon	= 95 à 90 %	Ou déduction de 5 à 10 %
Bon	= 89 à 80 %	Ou déduction de 11 à 20 %
Satisfaisant	= 79 à 70 %	Ou déduction de 21 à 30 %
Insuffisant	= moins de 70 %	Ou déduction de 31 à 100 %

Notation des exercices

Lors de l'évaluation d'une discipline, seuls des points entiers doivent être délivrés. Néanmoins pour chaque exercice, une attribution par demi-points peut être effectuée. Si la note finale d'une discipline se solde par un demi-point, elle sera réajustée en plus ou en moins en fonction de l'impression générale.

Pour accéder à l'échelon suivant, un minimum de 70% des points est à obtenir dans chaque discipline.



Dispositions pour les Hommes Assistants

A) Conditions préalables pour les HA partie „C“

1. Les règles et directives relatives au travail des HA sont à respecter.
2. Le jour du concours l'H.A. est l'adjoint du JT.
3. Afin d'assurer sa propre sécurité, l'H.A. a l'obligation de porter les éléments de protection adéquat (pantalon et veste de protection, manche, coquille et éventuellement gants) sur le terrain durant toute la manifestation.
4. Les chaussures de l'H.A. doivent correspondre aux conditions climatiques, être stables et antidérapantes.
5. Les consignes sont délivrées par le JT à l'H.A. avant le début de la partie „C“. Durant son travail, l'H.A. est tenu de suivre les indications données par le juge.
6. Lors du désarmement, l'H.A. doit agir aux demandes du COND., dès lors qu'elles respectent les règles du concours. Il doit laisser la possibilité au COND. de remettre le chien en position de base avant la conduite de dos ou de côté.
7. Les concours de clubs peuvent se dérouler avec un HA unique. Le remplacement de l'H.A. est autorisé si l'H.A. titulaire est lui-même concurrent. Lors de championnats régionaux, sélectifs, championnats nationaux etc....la présence de deux HA minimum est généralement nécessaire. Le fait que l'H.A. qui officie vive sous le même toit qu'un conducteur est admis.

B) Principes de comportements de l'H.A. durant la compétition

1. Généralités:

Dans le cadre d'un concours, le JT doit être en mesure d'évaluer le niveau et les qualités intrinsèques du chien (ex: potentiel instinctif, résistance à la contrainte, sûreté de soi, volonté). Le JT peut dès lors juger objectivement ce qu'il perçoit visuellement et acoustiquement durant le concours. Cet aspect, mais également la prise en compte du caractère sportif du concours (c.à.d. les mêmes exigences pour tous les concurrents) sont demandés à l'H.A., afin de présenter au JT un travail régulier linéaire et identique. L'H.A. est tenu d'agir de façon impartiale durant toute la partie „C“. Il doit, au contraire respecter un certain nombre de règles. Le JT a pour mission de vérifier pour chaque exercice individuel les critères d'évaluation comme par exemple la résistance à la contrainte, la sûreté de soi, l'ardeur au travail, l'obéissance. Par ailleurs, il doit également apprécier la qualité de la prise. De ce fait, lors de cette évaluation, l'H.A. doit laisser la possibilité au chien d'assurer une „bonne prise“, ou lors de l'appréciation de „la résistance à la contrainte“, il est demandé un engagement conséquent. Le travail de l'H.A. doit être identique afin de permettre au juge une évaluation correcte de tous les chiens.

2. „Affrontement et aboiement“

L'H.A. est hors de la vue du chien et du conducteur, dans la cache qui lui est assignée, en tenant la manche légèrement en biais en protection et sans provocation corporelle. Lors de l'affrontement-aboiement, l'H.A. doit garder un contact visuel avec le chien. Toutes aides ou provocations de l'H.A. sont interdites. La badine est tenue le long de la jambe vers le bas.



3. „Interception de la fuite de l'H.A.“

Après l'exercice d'„Affrontement et aboiement“, sur ordre du COND., l'H.A. quitte la cache au pas normal et se place à l'endroit indiqué par le juge (endroit marqué au sol). La position de l'H.A. doit permettre au COND. de coucher son chien perpendiculairement (du côté de la manche) à 5 pas à l'emplacement marqué au sol. La direction de la fuite doit être visible pour le COND.

Sur ordre du juge, l'H.A. entreprend une tentative de fuite en ligne droite, rapide et énergique, sans exagération ou de façon désordonnée. La manche doit être tenue afin de permettre une prise optimale du chien. Lors de la fuite, l'H.A. ne doit pas se tourner vers le chien, il peut néanmoins le garder à vue. Retirer la manche durant la fuite est à éviter. Dès que le chien est en prise, l'H.A. continue sa course en ligne droite et maintient la manche serrée contre son corps. La distance de la fuite est décidée par le JT. Sur ordre du JT, l'H.A. s'immobilise. Une fuite dynamique de l'H.A. permet au juge une appréciation optimale. Toute forme d'aide, telle que présentation exagérée de la manche avant la prise, attirer l'attention ou frapper sur le pantalon avec la badine avant ou pendant la fuite, ne pas tenir fermement la manche et/ou ralentir sa course dès que le chien est en prise, s'immobiliser à son initiative sans attendre les directives est interdite. Immobilisation - Voir le point 9 – valable pour tous les exercices.

4. „Défense du chien pendant la phase de garde„

Après la phase de garde et sur ordre du JT, l'H.A. entreprend une agression frontale sur le chien. Il se sert de la badine au-dessus du chien pour le menacer énergiquement sans le toucher. La manche est tenue serrée contre le corps. Dès que le chien est en prise, il le travaille en se déplaçant latéralement, dans la même direction pour tous les chiens. Pendant la „rentrée „, une esquivance est interdite. Le JT doit se placer, de manière à pouvoir évaluer correctement l'attitude lors de la menace, la qualité de la prise, la cessation et la vigilance durant la phase de garde, pour l'ensemble des chiens. Travailler le chien en direction du Cd test interdit.

Les tests de résistance à la contrainte (à l'aide du bâton) doivent être exécutés sur la région des épaules et du dos, avec la même intensité pour tous les chiens. Ils interviennent durant la „défense du chien“. Le premier test après 4 à 5 pas, le deuxième après environ 5 pas supplémentaires. L'H.A. doit ensuite continuer à travailler le chien tout en le menaçant avec la badine.

La durée de l'action est décidée par le JT. L'H.A. arrête l'action sur ordre du JT. Si l'agression est menée de façon énergique et dynamique, le JT peut apprécier sans erreur le travail du chien. Toutes formes d'aides, tels que présentation exagérée de la manche, attirer l'attention, frapper sur le pantalon avec la badine, ne pas tenir fermement la manche dès que le chien est en prise, sont interdites. Immobilisation (voir point 9).

5. „Conduite de dos“ (Echelon IGP 2 et IGP 3)

Sur ordre du COND., l'H.A., d'un pas normal, entreprend une conduite de dos sur environ 30 pas. Le déroulement de cette conduite est décidé par le JT. L'H.A. ne doit pas faire de mouvement brusque et tenir la manche et la badine de façon à ne pas provoquer le chien. L'H.A. doit adopter la même allure pour tous les chiens.

6. Fin de la „conduite de dos“ (Echelon 2)

Sur ordre du JT, l'H.A. s'immobilise après environ 30 pas. Le COND. se rend chez l'H.A. et le désarme. Le chien doit être en position de base. Il s'ensuit une conduite de côté en direction du JT.



7. „Attaque sur le chien pendant la conduite de dos (Echelon IGP 3) „

L'attaque pendant la conduite est effectuée dans le mouvement et sur indication du JT. L' H.A. pivote sur sa droite ou sur sa gauche et agresse franchement et énergiquement le chien de face en le menaçant avec la badine qui doit toujours se trouver au-dessus du chien. Le chien doit intercepter rapidement et énergiquement sans laisser le temps à l'H.A. de marquer un arrêt. Pendant la réception, l'H.A. doit, si nécessaire, amortir le choc de la „rentrée“ par une rotation du corps. Tout mouvement intempestif de la manche est à proscrire. Dès que le chien est en prise, l'H.A. le travaille en se déplaçant latéralement dans la même direction pour tous les chiens. Le J.T. doit se placer de manière à pouvoir évaluer l'attitude lors de la menace et de la contrainte, la qualité de la prise, la cessation et la phase de vigilance chez tous les chiens Travailler le chien dans la direction du COND. est interdit.

Le JT décide de la durée de l'action, l'H.A. arrête celle-ci sur ordre du J.T. Toutes formes d'aides par l'H.A. telles que ne pas charger directement le chien, présentation exagérée de la manche, attirer l'attention du chien, frapper le pantalon avec sa badine, ne pas tenir fermement la manche dès que le chien est en prise, une différence d'attitude durant la charge et la contrainte, s'immobiliser à son initiative si le chien se laisse impressionner, etc..., sont interdits (voir point 9)

8. „Attaque sur le chien pendant le mouvement,,

(IGP-1: 30 mètres, IGP-2: 40 mètres, IGP-3: 50 mètres)

Pour les échelons IGP-1 et IGP-2, l'H.A. reste positionné à l'endroit de la fin de la 1ère partie. Le COND. est invité par le juge à se rendre au point de départ matérialisé pour l'exercice. Pour l'échelon IGP-3, l'H.A. quitte la cache et se dirige au pas de course vers la ligne médiane du terrain, dès qu'il a atteint celle-ci, il agresse frontalement, sans changer d'allure, le COND. et son chien en les menaçant de la voix et à l'aide d la badine.

Le chien doit être réceptionné dans le mouvement avec souplesse en pivotant si nécessaire pour amortir la lancée et l'impulsion du chien. Esquiver le chien est interdit. Il faut éviter de placer le chien entre les jambes de l'H.A. Dès que le chien est en prise, l'H.A. le travaille en se déplaçant latéralement dans la même direction pour tous les chiens et en évitant de passer par-dessus le chien. Le JT doit se placer de manière à pouvoir évaluer correctement, pour tous les chiens, l'attitude lors de la rentrée, lors de la contrainte, la qualité de la prise, la cessation, et la phase de vigilance. Travailler le chien dans la direction du COND. est interdit.

Le JT décide de la durée de l'action, l'H.A. s'immobilise sur ordre du JT. Si l'agression est menée de façon dynamique et énergique par l'H.A., le JT peut évaluer de façon optimale le travail du chien. Toutes formes d'aides telles que ralentir la vitesse de la charge, réceptionner le chien à l'arrêt, pivoter de façon exagérée à la réception du chien, faire une esquiv, présenter exagérément la manche, ne pas tenir fermement la manche dès que le chien est en prise, différence d'attitude pendant la charge et la contrainte, s'immobiliser à son initiative si le chien se laisse impressionner, etc..., sont interdites. Voir point 9 (valable pour tous les exercices).

9. „Attitudes durant l'exercice de protection,,

Durant le déroulement de la partie protection, et ce pour tous les niveaux le travail est à exécuter de telle manière que le JT puisse apprécier la qualité de la prise, la cessation et la phase de vigilance du chien (ne jamais tourner le dos au JT, mais garder un contact visuel avec celui-ci). A la cessation la différence entre celle-ci et l'action doit être nette, l'H.A. doit s'immobiliser mais continuer à garder et à tenir fermement la manche, de la même façon que durant l'exercice. La badine hors de la vue du chien tenue le long de la jambe.

Lors de la cessation, aucune aide n'est tolérée. Idem après la cessation, l'H.A. doit garder le contact visuel avec le chien, sans aucune aide gestuelle ou corporelle. Si le chien tourne autour l'H.A., celui-ci peut le suivre (afin de garder le contact visuel) lentement sans mouvements brusques.

10. „Faiblesse et échec du chien,,

Si lors d'un exercice de protection un chien ne défend pas, lâche prise durant l'action, se dérobe, l'H.A. doit continuer son travail jusqu'au moment où le JT arrête l'action. Dans cette situation, l'H.A. ne doit en aucune manière aider le chien ou s'immobiliser à sa propre initiative. Le chien qui ne lâche pas sa prise ne doit pas être amené à lâcher par l'attitude de l'H.A. ou à l'aide du bâton. Les chiens qui quittent l'H.A. lors d'une phase de vigilance, ne peuvent être aidés de quelque manière que ce soit pour rester ou revenir à la garde au ferme. L'H.A. doit se comporter de façon neutre et impartiale pendant toute la durée du travail, conformément au règlement. Si un chien touche ou mord lors d'une phase de vigilance, l'H.A. doit éviter de faire des gestes de défense.

Dispositions particulières selon les types d'examens

Examen de sociabilité en milieu urbain (BH-VT)

Sont admis tous les propriétaires de chiens apportant la preuve de leur réussite au premier examen de sociabilité selon les règles établies par leur OGN. Toutes les races et toutes les tailles de chiens sont autorisées, dès lors qu'ils ont atteint l'âge minimum établi par leur OGN, mais jamais en dessous de douze mois révolus.

Les chiens n'ayant pas obtenu un minimum de 70% des points dans la partie A (= exercices prévus sur le terrain d'évolution) ne seront pas admis pour la partie B (exercices dans le milieu urbain). A la fin il ne sera pas attribué de points, mais uniquement un jugement de valeur „Admis“ ou „non admis“ complété par le commentaire du juge. L'examen est réussi, si après avoir obtenu au moins 70% des points dans la partie A, la prestation dans la partie B est considérée comme suffisante par le juge. Il peut, néanmoins être demandé au JT, sur le souhait de l'organisateur, d'établir un classement lors de la remise des prix. Le BH-VT est obligatoire pour la poursuite dans ce type de concours. En cas d'échec, un nouvel essai n'est soumis à aucun délai, néanmoins dans le cadre d'une manifestation (concours sur deux jours), celui-ci ne peut être réalisé qu'une seule fois. Tous les résultats, indépendamment de la réussite ou non, sont à inscrire dans le carnet de travail.

Description des exercices: Examen de sociabilité en milieu urbain (BH-VT)

Un test de résistance aux coups de feu n'est pas réalisé.

Les exigences des exercices sont identiques à celles du règlement général:

Suite en laisse	15 points
Suite sans laisse	15 points
Attention: disposition particulière pour le BH-VT	
Assis pendant la marche	10 points
Attention: disposition particulière pour le BH-VT	
Couché avec rappel	10 points
Attention: disposition particulière pour le BH-VT	
Couché sous diversion	10 points



Exercices en milieu urbain

Dispositions générales

Les exercices suivants se déroulent uniquement en dehors du terrain d'évolution, dans un environnement adéquat en agglomération. Le JT détermine, en accord avec le chef de concours, l'espace urbain (routes, chemins, places) où se dérouleront les exercices. La circulation publique ne doit pas être perturbée. La réalisation de cette partie du concours, vu sa particularité, ne doit pas souffrir d'une perte de temps inutile. L'énoncé des consignes ne doit pas devenir superficiel en raison d'un nombre important de chiens. Il n'y a pas d'attribution de points pour les différents exercices de la partie B. L'impression générale concernant l'attitude du chien dans une situation publique et urbaine est déterminante pour la réussite de cette partie. Les descriptions suivantes des exercices sont des indications et peuvent être adaptées par le JT en fonction de la situation. Le JT a la possibilité, en cas de doute, de faire reprendre les exercices ou de proposer une variante.

Déroulement du test (Les exercices suivants représentent les exigences minimales et peuvent être complétées par les OCN)

Croisement d'un groupe de personnes

Sur ordre du JT, le conducteur avec son chien en laisse, se déplace sur le trottoir du tronçon de route préalablement défini. Le JT suit le binôme maître/chien à une distance adaptée. Le chien, placé à gauche de son maître, doit suivre librement son maître, laisse détendue, avec l'épaule à la hauteur du genou de son COND.. Le chien doit rester indifférent aux piétons et à la circulation urbaine. Lors de sa marche, le COND. et son chien croisent un passant (personne désignée). Le chien ne doit pas être impressionné et rester neutre. Le binôme continue son chemin et traversent un groupe d'au moins 6 personnes, l'une d'entre elles discutera avec le conducteur et lui serrera la main. Le chien, sur ordre du COND., doit s'asseoir ou se coucher et rester calme durant la conversation.

Croisement avec un cycliste

Le chien et son COND. cheminent le long d'un chemin et sont, dans un premier temps, dépassés par l'arrière par un cycliste utilisant sa sonnette. A une distance respectable, le cycliste fait demi-tour et croise à nouveau le binôme tout en utilisant sa sonnette. Le croisement doit se dérouler de telle façon que le chien se trouve entre le COND. et le cycliste. Le chien, en laisse, doit à ce stade rester indifférent lors du croisement.

Croisement avec des voitures

Le COND. avec son chien en laisse croise plusieurs voitures à l'arrêt, dont l'une d'entre elles sera mise en route. A une autre voiture, il sera procédé à la fermeture d'une portière. Tout en continuant son chemin, une voiture s'arrêtera à la hauteur du binôme. Le conducteur du véhicule baissera la vitre pour donner une indication au COND. du chien. Sur ordre du COND., le chien doit s'asseoir ou se coucher et rester calme, sans être impressionné par la voiture ou les bruits de la circulation.

Croisement avec des joggers ou personnes en roller

Le COND. marche tranquillement avec son chien en laisse le long d'un chemin. Au moins 2 joggers les dépassent par l'arrière sans changer d'allure. Une fois les joggers éloignés, le COND. et son chien croisent à nouveau des joggers arrivant cette fois de face, les dépassent et continuent leur chemin, sans changer d'allure. Le chien n'a pas besoin de marcher strictement au pied, mais ne doit pas importuner les joggers qu'il croise dans les deux sens. Il est autorisé que le COND., durant le croisement, mette son chien en position assise ou couché. A la place des joggers, il est possible de réaliser l'exercice avec des gens en rollers.



Croisement avec d'autres chiens

Le chien doit se comporter de façon tout à fait neutre lors du dépassement ou du croisement d'une personne avec un autre chien. Le COND. peut répéter le commandement „au pied“ lors du croisement ou mettre le chien en position „assise“.

Comportement du chien lors du passage momentané dans le Traffic ou seul et attaché ou envers d'autres animaux

Sur ordre du juge, le COND. avec son chien en laisse chemine sur un trottoir dans un endroit animé. Après quelques mètres et sur ordre du juge, le COND. attache le chien à un grillage, ou à un anneau dans un mur, par exemple. Le COND. se rend hors de la vue du chien dans un magasin ou une entrée de maison. Le chien peut être assis ou couché ou debout. Durant l'absence du COND., un passant (volontaire) passe à côté avec son chien à une distance d'environ 5 pas. Durant l'absence, le chien doit rester calme. Le chien du passant (ne pas utiliser un chien trop excité) ne doit pas montrer de comportement agressif (tirer fortement sur la laisse ou aboyer). Sur ordre du juge, le COND. rejoint son chien. Remarque : il est laissé à l'appréciation du juge de réaliser les exercices individuellement avec chaque chien, à chaque endroit prévu, ou de décider de réunir tous les chiens pour un exercice, puis de passer au suivant pour l'ensemble des candidats.



Partie A – Travail de piste : Dispositions générales

Piste sur un étranger = PE Piste sur le COND. = C	IGP-1	IGP-2	IGP-3	IFH-V Certificat FCI	IFH-1 FCI 1	IFH2 FCI 2	IGP-FH FCI Sélectif
Piste	C	PE	PE	C	PE	PE	PE
Longueur minimum	300 pas	400 pas	600 pas	600 pas	1 200 pas	1 800 pas	2 X 1 piste de 1800 pas à deux endroits différents 2 traceurs différents sur 2 jours lors du même concours
Lignes	3	3	5	5	7	8 avec un oméga de 30 mètres de rayon	8 avec un oméga de 30 mètres de rayon
Angles	2	2	4	4 avec 3 angles droits, le dernier étant un angle aigu	6 angles droits	7 avec 2 angles aigus (30 – 60 degrés)	7 avec 2 angles aigus (30 – 60 degrés)
Distance entre les angles	Minimum 50 pas	Minimum 50 pas	Minimum 50 pas	Minimum 50 pas	Minimum 50 pas	Minimum 50 pas	Minimum 50 pas
Valeur des objets	3 objets personnels 3 X 7 points	3 objets traceurs 3 X 7 points	3 objets traceurs 3 X 7 points	3 objets personnels 3 X 7 points	4 objets traceur 3x5 points 1x6 points	7 objets traceur 7x3 points	7 objets traceur 7x3 points
Pose des objets	1er ligne 1, 2ème ligne 2, dernier à la fin de la piste	1er ligne 1, 2ème ligne 2, dernier à la fin de la piste	1 er à au moins 100 pas ou 2 objets ligne 2 sur avis du commissaire, 3 ^{ème} à la fin de la piste	1 er à au moins 100 pas sur 1 ^{ère} ligne ou 2 ^{ème} ligne, 2 ^{ème} objet sur ligne 2 ou 3, dernier à la fin de la piste	1 er à au moins 100 pas, objets 2 + 3 selon croquis, 4 ^{ème} à la fin de la piste	1 er à au moins 100 pas, objets 2 à 6 selon croquis (2 objets dans une ligne possible), dernier à la fin	1 er à au moins 100 pas, objets 2 à 6 selon croquis (2 objets dans une ligne possible), dernier à la fin
Dimensions des objets en cm	L: 10 l: 2-3 H: 0,5-1	L: 10 l: 2-3 H: 0,5-1	L: 10 l: 2-3 H: 0,5-1	L: 10 l: 2-3 H: 0,5-1	L: 10 l: 2-3 H: 0,5-1	L: 10 l: 2-3 H: 0,5-1	L: 10 l: 2-3 H: 0,5-1
ancienneté	20 Min.	30 Min.	60 Min.	90 Min.	120 Min.	180 Min.	180 Min.
durée du travail	15 Min.	15 Min.	20 Min.	20 Min.	30 Min.	45 Min.	45 Min.
Fausse piste	-----	-----	-----	-----	30 Min Avant le départ	30 Min Avant le départ	30 Min Avant le départ
Prérequis	BH-VT	IGP -1	IGP- 2	BH-VT	BH-VT	FCI-1	FCI 2 ou BH-VT



IGP-CERTIFICAT et IGP- ZTP (test d'aptitude en élevage): pistes

	IGP-V	IGP-ZTP
	Piste tracée par le conducteur	Piste tracée par le conducteur
longueur minimum	200 pas	300 pas
lignes	2	3
angles (angles droits)	1	2
ancienneté	sans ancienneté	20 n minutes
t durée du travail	Jusqu'à 10 minutes	Jusqu'à 15 Minutes
objets	2 objets personnels	3 objets personnels
Dimensions des objets en cm	Longueur 10 cm Largeur 2-3 cm Hauteur 0,5-1 cm	Longueur 10 cm Largeur 2-3 cm Hauteur 0,5-1 cm
Notations	Tenue de piste: 79 pts Objets: 21 pts	Tenue de piste: 79 pts Objets: 3 X 7 pts
Prérequis	BH-VT	BH-VT

Fausse pistes: Uniquement pour FCI-1 (IFH-1), FCI-2 (IFH-2) et FCI-Sélectif (IGP-FH)

La distance minimum de la fausse piste doit être au moins égale à 40 pas avant ou après un angle et jamais dans la 1^{ère} ou dernière ligne. Elle doit former un angle avec la piste qui ne peut être inférieur à 60° et ne jamais traverser deux fois la même ligne. Le chien peut montrer ou vérifier la fausse piste, s'il ne quitte pas la piste. Si le chien s'engage sur la fausse piste de plus d'une longueur de longe, le travail est arrêté.

Particularités: Uniquement pour FCI-2 (IFH-2) et FCI-Sélectif (IGP-FH)

Le COND. est autorisé, après concertation avec le JT, d'interrompre brièvement le travail de piste, s'il estime que lui-même ou son chien, en raison de leur état physique ou en raison des conditions climatiques (ex : forte chaleur), nécessitent un bref arrêt. Ces pauses sont au dépend du temps imparti et ne seront pas décomptées. Le COND. est autorisé durant une pause ou à l'objet de nettoyer la tête, les yeux ou le nez du chien. De ce fait le conducteur peut avoir sur lui un torchon humide ou une éponge. Ceux-ci sont à monter au juge avant le départ, d'autres aides ne sont pas autorisées.

Nature des terrains

Tous les terrains naturels tels que prairies, labour, sous-bois peuvent être utilisés. Dans tous les échelons, en fonction des terrains existants, des changements de terrains ou croisement de chemin sont possibles.

Pose des pistes

Le JT ou le responsable des pistes, détermine, en fonction de la nature des terrains, le tracé de la piste. Pour les échelons FCI-1 (IFH-1), FCI-2 (IFH-2) et FCI-Sélectifs (IGP-FH), le JT et/ou le responsable des pistes donne un croquis de la piste au traceur. Sur ce schéma sont notés des points de repères (par exemple : arbres, pylônes, cabanes, etc.). Le JT et/ou le responsable des pistes surveille le tracé de la piste en guidant le traceur si besoin. Les pistes peuvent être posées de façons différentes chacune, la réalisation des angles ou la pose des objets ne doivent pas être effectués à la même distance sur chaque piste. Le départ de la piste doit être clairement matérialisé avec un piquet toujours planté à gauche du point de départ. Le traceur s'arrête brièvement au point de départ et démarre de façon naturelle au pas normal dans la direction prévue. Une attention particulière est portée sur la pose de la piste au pas normal. Les angles sont également tracés au pas normal tout en restant attentif à laisser la possibilité au chien de continuer son travail de recherche. Il ne doit pas y avoir de rupture sur la piste (voir croquis). Une démarche non naturelle, gratter le terrain ou créer des interruptions ne sont pas autorisés. Une distance minimum d'au moins 20 pas avant ou après les angles sont à respecter pour la pose des objets déposés sur la piste. Après la pose du dernier objet, le traceur continuera à marcher tout droit sur une dizaine de pas. Le tracé des pistes doit se faire hors de la vue des chiens et des COND.. Le tirage au sort des pistes est réalisé après la pose de celles-ci, en présence du responsable des pistes.



Objets

La couleur des objets doit s'harmoniser avec le terrain. Les objets sont à présenter soit par le concurrent (IGP-certificat, IGP-ZTP, FCI-certificat ou IGP-1), soit par le traceur (IGP-2, IGP-3, FCI-1, FCI-2, FCI- sélectif) au JT ou au responsable de piste, avant la pose de celle-ci. Seul le traceur (ou le conducteur selon le niveau) peuvent disposer des objets de piste prévus, 30 minutes avant. Les objets doivent être issus de différents matériaux (par exemple: cuir, textile, bois). Lors de concours de qualification ou concours FCI, il doit être noté sur l'objet le numéro de la piste correspondante ainsi qu'un numéro d'ordre.

Désignation des objets

Désigner

Le chien peut désigner les objets dans les 3 positions (assis, couché, debout), les 3 positions pouvant être exécutées sur la même piste. Les objets doivent être marqués de façon convaincante, sans intervention du COND.. Suite au marquage, le COND. pose la longe au sol, se rend à son initiative à la hauteur du chien, soit par la gauche, soit par la droite, ramasse l'objet et le montre au JT, puis remet le chien en piste du même côté. La désignation doit se faire dans le sens de la piste. Un léger travers du couché, assis, debout n'est pas à pénaliser. L'objet doit se trouver directement devant les pattes ou entre celles-ci. Jusqu'à la remise en piste, le chien montrera une attitude calme dans la position de désignation. Les objets désignés grâce à une forte aide du COND. seront considérés comme „non marqués ». Après avoir montré l'objet, la remise en piste s'exécutera à l'aide d'un SA pour la recherche.

Ramasser / Rapporter

La désignation peut s'accomplir par le fait de ramasser l'objet. Le chien peut, après avoir ramassé l'objet, rester debout sur place, s'asseoir ou le rapporter. Ramasser l'objet en étant couché est pénalisé de la même façon que si le chien devait passer au-delà de l'objet. Si le chien rapporte l'objet, le COND. reste sur place. La remise en piste est réalisée à l'endroit où le COND. récupère l'objet.

Si un objet „non marqué“ ne peut être retrouvé par le traceur, il n'y aura pas de pénalité. Si cette situation se présente pour plusieurs objets, il sera proposé au COND. de refaire l'exercice sur la piste de réserve. En cas de refus du COND., les objets non trouvés seront considérés comme « non marqué ».

Ces dispositions ne concernent pas les pistes IGP-1, IGP-Certificat, IGP-ZTP, FCI-Certificat, quand le COND. pose la piste. Dans ce cas, si un objet n'est pas trouvé par le chien ou le COND., aucun point ne sera attribué.

Pistage en longe ou en „libre“

Piste en longe

Le chien piste avec une longe de 10 mètres. La longueur de la longe, le collier ou le harnais sont contrôlés avant le départ en piste par le JT (au plus tard lors de la présentation). Les laisses à enrouleur ne sont pas tolérées. Le chien peut être conduit avec la longe tenue au-dessus du dos, de côté, entre les pattes avant et/ou les pattes arrière. La longe est accrochée soit directement au collier à maillon (mais pas en étrangleur), soit au dispositif de fixation du harnais (sont autorisés des harnais de poitrine ou Böttger sans sangles supplémentaires). En cas d'utilisation d'un harnais Böttger, il y a lieu de vérifier que les sangles arrière ne vont pas au-delà des dernières côtes du chien en enserrant éventuellement les parties molles du chien. La longe tenue par le COND. peut ne pas être tendue, mais ne doit pas raccourcir fortement la distance qui sépare le COND. du chien. Il n'y pas de pénalité si la longe touche épisodiquement le sol.

Piste en „libre“

Lors d'un pistage en „libre“, la distance de 10 mètres est à respecter



Présentation initiale et finale

A l'appel du concurrent, celui-ci se présente, avec son chien prêt au travail chez le JT (la longe doit être déroulée, et éventuellement le chien doit porter le harnais), le chien est mis en PB. Le COND. précise si le chien désigne ou ramasse les objets. Jusqu'à environ 2 mètres du départ, le chien peut être emmené avec une laisse courte. Aucune contrainte n'est acceptée tant avant le départ en piste que durant tout le travail de piste. Sur ordre du JT, le chien est mis en piste par le COND.. Un arrêt en position de base environ 2 mètres avant le départ est toléré. C'est au plus tard à cet endroit que le chien doit être préparé pour le travail (Accrochage de la longe au harnais, mise en place de la longe entre les pattes). A la fin de la piste, les objets trouvés sont à présenter au juge. Jouer ou nourrir le chien avant le décompte des points fait par le JT n'est pas toléré. La présentation finale est à réaliser avec le chien en position de base ; ce n'est qu'après cela que le COND. peut à nouveau attacher le chien avec la laisse courte.

Départ en piste / comportement dans le travail de recherche

Le départ en piste se fait à l'aide du signe acoustique du COND. à hauteur du piquet. Au maximum 3 essais sont acceptés pour ce départ. Les 2^{ème} et 3^{ème} commandements sont à pénaliser dans l'évaluation de la 1^{ère} ligne. Le chien au départ et tout au long du tracé doit pister de manière convaincante et motivée, avec un instinct de recherche prononcé, le nez au sol et une allure régulière. Le rythme pendant le travail n'est pas un critère d'appréciation. Le COND. met son chien en piste au départ (et après avoir trouvé les objets) avec le SA pour la recherche. Une certaine marge de manœuvre dans la tenue de la longe est autorisée. Le départ n'est pas une question de temps, tout au plus le JT s'attachera à observer le comportement du chien dans la prise de l'odeur de référence et l'intensité de recherche dans la 1^{ère} ligne. Si le chien s'emmêle les pattes dans la longe, au point de gêner fortement sa progression, le COND. a la possibilité tout en restant au bout de la longe et après accord du juge, de commander le chien « couché », d'aller le libérer, puis de retourner au bout de la longe pour relancer le chien avec le SA de recherche. Cette situation n'entraîne aucune pénalité.

Uniquement pour FCI-1 (IFH-1) / FCI-2 (IFH-2) FCI-Sélectif (IGP-FH)

Si le COND. a le sentiment que le chien ne prend pas un départ correct, il a la possibilité de le relancer. Néanmoins ceci n'est possible qu'une seule fois et sans que le COND. n'ait commencé à suivre le chien sur la piste. Il s'ensuit une pénalité de 4 points.

Angles

Le chien doit prendre les angles avec assurance. Faire des cercles ou boucler est pénalisé. Le chien qui vérifie à l'angle sans quitter la piste n'est pas pénalisé. Après l'angle, l'intensité dans le travail reste la même sans modification du rythme. A la hauteur des angles, le COND. n'est pas tenu de suivre la piste, mais doit conserver la même longueur de longe. Il n'est autorisé au COND. de sortir de la piste pour prendre l'angle, qu'à partir du moment où le chien a changé de direction et se trouve clairement sur la ligne suivante.

Féliciter le chien

Un encouragement occasionnel sur la piste est toléré, hormis pour les échelons IGP-3, FCI-1, FCI-2, FCI-Sélectif, néanmoins en dehors des zones où se trouvent les angles. Aux objets, et ceci dans tous les échelons, une légère caresse est autorisée, elle peut intervenir avant ou après avoir présenté l'objet.

Arrêt / Disqualification

Si le chien quittant la piste est retenu par son COND., le juge lui ordonnera de le suivre. En cas de non observation de la directive du juge, le travail de piste est arrêté. Si le chien n'arrive pas en bout de piste avant le temps imparti, selon les échelons, le travail est également arrêté. Cette disposition n'est pas à mettre en œuvre pour les niveaux FCI-1, FCI-2, FCI-Sélectif, si le chien se trouve sur la dernière ligne. Le travail réalisé jusqu'à cet endroit sera noté. Dans la situation où le chien ne piste pas (s'attarde un long moment sur place sans pister), le travail peut être arrêté, même si le chien se trouve encore sur le tracé et que le temps imparti n'est pas écoulé.



Si le chien poursuit un gibier, le COND. peut essayer de le „bloquer“ avec le SA „couché“, pour garder le contrôle du chien. Sur ordre du juge, le COND. rappelle son chien vers lui et tente de le remettre en piste. A ce moment-là, le SA pour la recherche est autorisé. Le travail est arrêté en cas d'échec, avec la mention « disqualifié pour manque d'obéissance ».

Autres critères d'appréciations / Rôle du juge

Pour l'évaluation de chaque ligne, il y a lieu de tenir compte de sa longueur, de la nature du terrain, des conditions climatiques, qui donnera lieu à un qualificatif. Le JT doit maintenir une distance suffisante avec le chien pour ne pas influencer le travail de celui-ci. Le chien doit pouvoir travailler seul dans un diamètre d'au moins 10 mètres du COND., du JT et du traceur, sans être perturbé par ces derniers.

Le juge ne doit pas seulement voir le chien et son conducteur, mais doit tenir compte des spécificités du terrain, des conditions atmosphériques, des diversions possibles et du facteur temps. Son appréciation doit être faite sur l'ensemble du travail et s'appuyer sur les critères suivants :

- Comportement durant le pistage (chien motivé avec une intensité constante, avant et après les angles ou avant et après les objets).
- Niveau de formation du chien (départ précipité, comportement soumis, attitude de fuite).
- Aide non autorisé du COND..
- Difficultés pour effectuer le travail de pistage, en raison de:
 - La nature du terrain (culture, sable, changement de terrain, fumier)
 - Force et direction du vent
 - Passages de gibiers
 - Conditions climatiques (Chaleur, froid, pluie, neige)
 - Changements de temps

Le JT doit évaluer avec quelle ardeur, quelle sûreté et/ou insécurité, quelle rapidité, le chien accomplit son travail de recherche.

Pénalités pour tous les échelons

- Si le chien interrompt son travail de pistage, le COND. ne se rend pas chez le chien, reste en bout de longe et remet le chien en piste avec le SA « cherche » –> - 2 points. **En FCI-2 / FCI-Sélectif : -1 point**
- Si le chien interrompt son travail de pistage, et le COND. se rend chez le chien et le remet en piste avec le SA « cherche » –> - 4 points. **En FCI-2 / FCI-Sélectif : -2 points.**
- Divaguer, se vider, boucler aux angles, encouragements constants, aides verbales ou avec la longe, durant la piste ou aux objets sont à pénaliser.



Partie B – Obéissance

Dispositions générales:

Exigences essentielles

- Expression générale
 - Assurance (Sûreté de soi)
 - Travail dans la joie et la motivation
 - Concentration / Attention
 - Harmonie de l'équipe
- Qualité de la technique d'exécution
 - Positions
 - Acceptation et présentation du travail

Avant le début de la partie obéissance, le juge est tenu de vérifier la conformité des agrès et objets (apportables) tels que définis par le règlement.

Le JT évalue attentivement l'attitude du chien à partir de la position de base jusqu'à la fin des exercices.

Signes acoustiques (SA)

Si après 3 SA le chien n'exécute pas un exercice, celui-ci est arrêté, sans attribution de points. Pour le rappel, le SA peut être remplacé par le nom du chien. Le nom du chien associé au SA de rappel est considéré comme un commandement supplémentaire.

La réaction du chien aux SA :

Dès le SA, le chien doit exécuter l'exercice de façon joyeuse. Toute attitude de crainte ou de stress est à pénaliser.

Signes acoustiques supplémentaires

Si après le 2^{ème} SA supplémentaire, le chien ne s'exécute pas, il ne sera pas attribué de points à celui-ci. Si le chien ne réalise pas une partie de l'exercice après le 2^{ème} SA, le qualificatif « insuffisant » sera attribué.

1. Signe acoustique supplémentaire „satisfaisant“ pour l'exercice
2. Signes acoustiques supplémentaires « insuffisant » pour l'exercice

Exemple: exercice noté sur 5 points:

1. Signe acoustique supplémentaire „satisfaisant“ = moins 1,5 points
2. Signes acoustiques supplémentaires « insuffisant » = moins 2,5 points

Un chien qui exécute un exercice de sa propre initiative, sans SA, est à noter avec un qualificatif « insuffisant ».



Répartition et valeur des exercices pour chaque échelon

Exercices	IGP-1	IGP-2	IGP-3
Suite sans laisse	15 points	15 points	15 points
Assis pendant la marche	10 points	10 points	5 point
Couché avec rappel	10 points Pendant la marche	10 points Pendant la marche	10 points Au pas de course
Debout pendant la marche		5 points Pendant la marche avec rappel	10 points Au pas de course avec rappel
Rapport d'objet au sol	15 points	10 points	10 points
Saut libre d'une haie d'1 m avec rapport	15 points	15 points	15 points
Saut de la palissade avec/sans rapport d'objet	15 points Un saut sans rapport	15 points Saut aller et retour avec rapport	15 points Saut aller et retour avec rapport
Envoi en avant avec couché	10 points	10 points	10 points
Couché sous diversion	10 points	10 points	10 points
Total	100 points	100 points	100 points

Exercices	IBGH-1	IBGH-2	IBGH-3
Suite en laisse	30 points	20 points	
Suite sans laisse	30 points	20 points	20 points
Assis pendant la marche	15 points	15 points	10 points
Couché pendant la marche	15 points	15 points	10 points
Debout pendant la marche			10 points
Rapport d'objet au sol		10 points	15 points
Saut de la palissade (140 cm) avec rapport d'objet			15 points
Envoi en avant avec couché		10 points	10 points
Couché sous diversion	10 points	10 points	10 points
Total	100 points	100 points	100 points

Particularités en IBGH 1 - 3

Dans tous les échelons où le conducteur rappelle son chien, ainsi que tous les exercices incluant un rapport d'objet, il n'est pas obligatoire pour le chien de s'asseoir en face du conducteur. Le chien peut se rendre directement en position de base. Une pause de 3 secondes doit être montrée avant que le conducteur ne récupère l'objet à l'aide d'un signe acoustique.



Particularité pour l'échelon IBGH-3

L'ordre de passage des exercices 2 à 6 sont tirés au sort par le JT, selon les 5 variantes suivantes :

Variante 1 :

Exercices 2, 4, 5, 6, 3

Variante 2 :

Exercices 4, 3, 6, 2, 5

Variante 3 :

Exercices 6, 4, 5, 3, 2

Variante 4 :

Exercices 3, 2, 6, 5, 4

Variante 5 :

Exercices 5, 6, 3, 2, 4

L'ordre d'exécution des exercices sera le même pour tous les concurrents.

Exercices d'obéissance pour le certificat (IGP-V) et le test d'aptitude à l'élevage (IGP-ZTP)

Exercices	certificat (IGP-V)	test d'aptitude à l'élevage (IGP-ZTP)
Suite en laisse	30 points	25 points
Suite sans laisse	20 points	
Assis pendant la marche		15 points
Couché pendant la marche avec rappel	15 points	20 points
Rapport d'objet au sol	15 points	20 points
Saut libre d'une haie (80 cm)	10 points	10 points
Couché sous diversion	10 points	10 points
Total	100 points	100 points

Présentation

Au début de la partie Obéissance, le COND. se présente au juge qui le salue. Cette présentation se réalise le chien en laisse sauf pour les échelons IGP-2, IGP-3, IBGH-3.

Début et fin d'un exercice

C'est le JT qui donne le départ au COND. pour le début d'un exercice. Tout ce qui s'ensuit tels que changements de directions, arrêts, changements d'allures etc. sont réalisés sans que le JT n'intervienne. Le délai de latence de 3 secondes est à respecter comme par exemple lors de la remise au pied, avant de rendre l'objet, féliciter le chien ou avant le début d'un nouvel exercice. Si le COND. oublie un exercice, le JT l'en informe et lui demande l'exécution de celui-ci, sans qu'il n'y ait de pénalité. Une pénalité sera attribuée pour un exercice non terminé entièrement.

Exécution d'un exercice et position de base (PB)

Chaque exercice débute et se termine par la PB. Cette position de base n'est prise qu'une seule fois avant le départ. Le chien est assis droit, attentif au COND. avec l'épaule à la hauteur du genou gauche du COND.. Lors de la PB, le COND. se positionne jambes serrées et les bras le long du corps.

Développement

A partir de la PB débutent les exercices « Assis pendant la marche », « Couché avec rappel », « debout pendant la marche » (IBGH-3) « debout au pas de course » et l' « envoi en avant avec couché ». Le signe acoustique pour la réalisation ne peut être donné qu'après un minimum de 10 pas et un maximum de 15 pas.



Retour au chien

Dans les exercices où ce retour à côté du chien est nécessaire, le COND. peut revenir soit directement de face, soit en passant derrière lui

Rappel / Assis devant / Remise au pied

Pour le rappel, le COND. peut, en remplacement du SA, utiliser le nom du chien. Néanmoins le nom du chien associé à un SA est considéré comme un double commandement. A l'appel du COND., le chien revient de façon joyeuse, déterminée et directe en s'asseyant face au COND.. Au SA du COND., le chien revient de suite au pied en position de base. Le chien revient au pied soit en passant derrière le COND., soit par l'avant en contournant ce dernier. Exception : pour les niveaux IBGH-1 à 3, le chien peut revenir directement au pied.

Féliciter le chien

A la fin de chaque exercice (en PB), le COND. est autorisé à féliciter son chien. Un délai de 3 secondes est à respecter avant la remise en PB pour l'exercice suivant

Positions incorrectes

Une erreur de position lors d'un exercice technique (assis, couché, debout) est pénalisée de 50%, se rajoutent les éventuelles erreurs supplémentaires.

Remise de l'Apportable

Le chien est disqualifié pour „manque d'obéissance“ s'il ne rend pas l'apportable après 3 SA.

Apportables

En concours ne peuvent être utilisés que les apportables mis à disposition par l'organisation.

Exception: pour les échelons IBGH-2 et 3, le COND. peut utiliser ses apportables personnels.

Pour tous les concurrents, les mêmes apportables doivent être utilisés avec les caractéristiques suivantes :

- Le manche doit être en bois
- Le poids prévu des objets doit être respecté
- La distance entre le sol et le manche de l'apportable est d'au moins 4 cm

	IBGH-2	IBGH-3	IGP-1	IGP-2	IGP-3
Rapport au sol	Objet personnel	Objet personnel	650 grammes	1000 grammes	2000 grammes
Haie			650 grammes	650 grammes	650 grammes
Palissade		Objet personnel	Sans apportable	650 grammes	650 grammes
	IGP –V	IGP- ZTP			
Rapport au sol	Objet personnel	650 grammes			

Haie

Les dimensions de la haie sont les suivantes: Hauteur 100 cm, Largeur 150 cm.

Des sauts d'essai durant le concours ne sont pas autorisés.



Palissade

La palissade est en deux parties rattachées par le haut d'une largeur de 150 cm et d'une hauteur de 191 cm. L'écartement de la palissade est tel que sa hauteur finale sera de 180 cm. Elle doit être entièrement revêtue d'une protection antidérapante. Dans sa partie supérieure, elle doit comporter 3 lattes d'un format de 24/48 mm. Lors du concours la même palissade est utilisée pour tous les chiens. Des sauts d'essai, durant le concours, ne sont pas autorisés.

Pour l'échelon IBGH-3, la palissade sera positionnée à une hauteur de 140 cm.

Déroulement des exercices :

Suite en laisse – Suite sans laisse et coups de feu

De la PB, le chien doit, sur un SA unique, suivre son COND. joyeusement et attentivement avec l'épaule à hauteur du genou gauche du COND.. Le déroulement de la suite sans laisse est indiqué par un schéma (voir ci-après). La PB pour le premier chien doit être prise au moment où le 2^{ème} COND. prend la PB pour le « couché sous diversion ». Sur la 1^{ère} ligne, il sera vérifié l'indifférence aux coups de feu à l'aide de deux tirs (calibre 6mm) à 5 secondes d'intervalle et après une quinzaine de pas.

Les coups de feu ne sont prévus que dans les échelons IGP-certificat (IGP-V), Test d'aptitude à l'élevage (IGP-ZTP) et IGP-1 à IGP-3.

Le chien doit conserver une attitude neutre. S'il présente une peur aux coups de feu, il s'ensuit une disqualification avec suppression des points acquis. Si la réaction du chien n'est pas claire, le JT peut faire recommencer les coups de feu

(Dans les échelons BH-VT, IBGH-1 à 3, il n'y a pas de coup de feu)

Pour les demi-tours, le COND. tourne sur sa gauche, le chien peut indifféremment passer par la droite du COND. ou tourner avec lui en restant à la hauteur de son genou. Le pas de course et le pas lent sont à différencier clairement du pas normal. Il n'y a pas de pas intermédiaire entre les changements d'allures.

Après le 2^{ème} demi-tour le COND. marque un arrêt. Le chien doit s'asseoir directement sans SA.

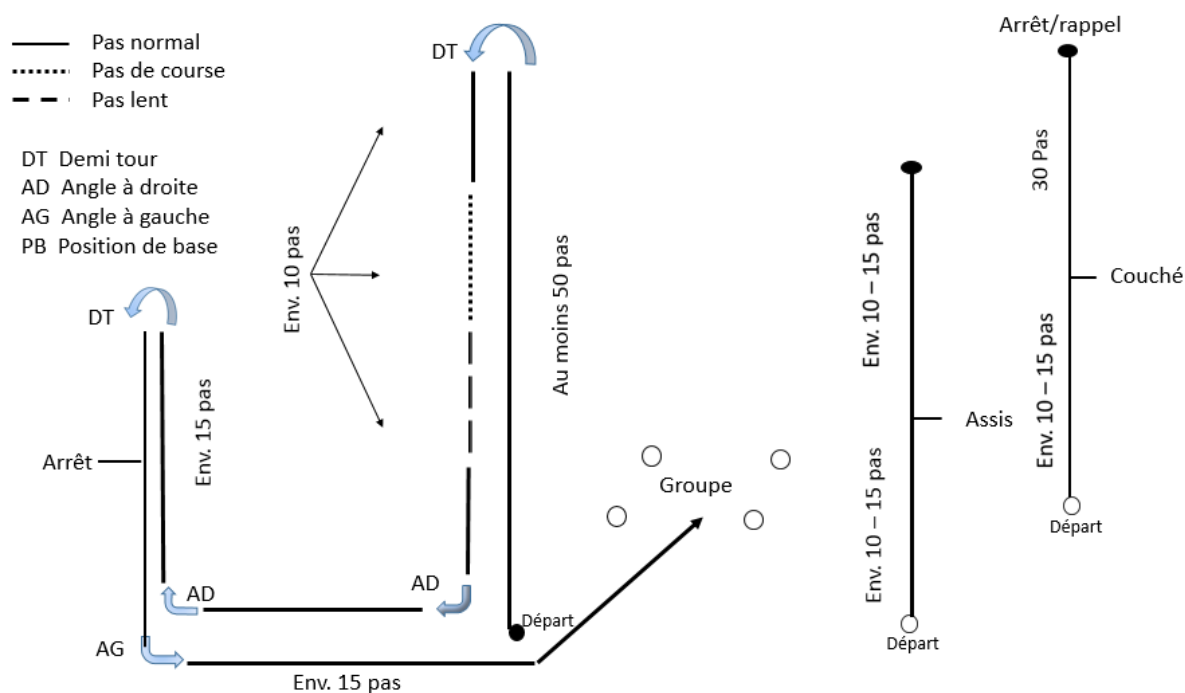
Pour les échelons IBGH-1 et IBGH-2, le passage dans un groupe de personnes mobiles s'exécute durant la suite en laisse et la suite sans laisse. Le COND. et son chien passent dans le groupe en croisant une personne par la droite et une autre par la gauche (par exemple en forme de 8) et s'arrêtent au moins une fois dans le groupe, à proximité d'une personne. Le JT à la liberté de redemander l'exécution de cet exercice. Sur indication du JT, le COND. quitte le groupe et prend une PB. Caresser le chien, n'est seulement autorisé, qu'après avoir quitté le groupe lors de la PB finale.

Durant les déplacements d'un agrès à un autre, le chien doit rester correctement au pied. Idem au moment de chercher les apportables.

Spécificité pour le BH-VT: La suite en laisse se déroule selon le schéma prévu. Pour la suite sans laisse, le COND. avance tout droit sur 50 pas réalise un demi-tour et après 10 à 15 pas exécute un pas de course sur 10 à 15 pas avant de passer sans transition au pas lent, après 10 à 15 pas il reprend le pas normal. L'exercice se termine en PB.

Schéma

Schéma suite sans laisse / suite en laisse



Déroulement

Pour les échelons IGP-1, IBGH-1 et 2, IGP-certificat et IGP-ZTP: le COND. se présente avec le chien en laisse. Pour les échelons IGP-2 et IGP-3, IBGH-3, le COND. se présente au JT le chien sans laisse, met le chien en PB et se présente au JT.

Sur ordre du JT, le COND. se rend au point de départ avec le chien sans laisse (hormis BH-VT, IBGH-1 et IBGH-2). Le COND. attend l'ordre du JT pour débiter le parcours. A partir d'une PB où le chien est assis droit attentif et calme, il suit, après le commandement « au pied », le COND. de façon joyeuse, attentive, rapide et en restant parallèle. Durant la suite, l'épaule du chien doit se maintenir à la hauteur du genou gauche du COND. et s'asseoir rapidement, parallèlement et sans commandement.

Le COND. débute la partie Obéissance par une marche de 50 pas sans interruption. S'ensuit un demi-tour, et après 10 à 15 pas, le COND. réalise avec à chaque fois le SA pour « au pied » le pas de course et le pas lent (respectivement 10 à 15 pas) sans pas intermédiaires entre les allures. La PB initiale est également la PB finale.

Dans le groupe, le COND. et son chien passent à côté d'une personne par la droite et par la gauche et doivent s'arrêter une fois dans le groupe.

Le demi-tour peut être effectué de deux manières différentes, mais lors d'un examen ou d'une compétition ce demi-tour doit être réalisé de façon identique.



Critères d'appréciations

Devancer, s'écarter, traîner, un „assis“ lent ou hésitant, SA ou aides corporelles supplémentaires, erreurs dans la PB, inattention, manque de gaïté / de motivation, ainsi qu'une attitude soumise et non libérée du chien sont à pénaliser.

Assis pendant la marche (pour tous les échelons)

1^{ère} partie : PB, développement, prise de la position = 50% des points

2^{ème} partie : Départ et retour au chien, PB finale = 50% des points

Après une marche d'environ 10 à 15 pas, au commandement du COND., le chien doit s'asseoir de suite dans le sens de la marche, sans que le COND. modifie son pas ou se retourne. Le chien reste assis calmement et attentif au COND.. Dans tous les échelons, le COND. s'éloigne de 15 pas. Sur ordre du JT, le COND. retourne au chien. Particularité pour le BH-VT : après le développement, le COND. est autorisé à marquer un arrêt, commander la position à son chien avant de s'éloigner.

Critères d'appréciations

Assis lent, le chien instable et inattentif sont à pénaliser et se cumulent aux autres fautes éventuelles. Si le chien se lève ou se couche durant l'exercice, la pénalité sera de -5 points (-2,5 points en IGP-3).

Couché avec rappel

1^{ère} partie: PB, développement, prise de position : 50% des points

2^{ème} partie : Rappel, assis devant le COND., PB finale : 50% des points

Le développement entre 10 et 15 est effectué au pas normal pour les échelons IGP-1, IGP-2, IGP-V (certificat IGP), IGP-ZTP (test d'aptitude à l'élevage) et pour les échelons IBGH-1 à 3. Pour le niveau IGP-3, après le pas normal, le COND. entame un pas de course (10 à 15 pas). Au SA pour le « couché », le chien doit prendre la position immédiatement et droit dans le sens de la course, sans que le COND. modifie son allure où se tourne vers le chien. Le COND. continue d'avancer sur 30 pas minimum (au pas de course en IGP-3), puis se tourne face au chien. Jusqu'au SA de rappel le chien doit rester calme et attentif. Sur ordre du JT, le COND., à l'aide du SA pour le rappel où le nom usuel du chien, rappelle celui-ci. Le chien doit revenir joyeusement, rapidement, directement et s'asseoir droit devant le COND.. Au SA pour le retour au pied, le chien revient rapidement en PB finale (une phase de transition de 3 secondes est à respecter).

Particularité pour le BH-VT: Après le développement le COND. est autorisé à marquer un temps d'arrêt pour le SA « couché », avant de s'éloigner du chien.

Critères d'appréciation

Couché lent, chien instable / inattentif, retour lent, aides du COND. (ex : jambes écartées) sont pénalisés en conséquence, en sus des autres fautes. Le chien qui prend une autre position est pénalisé de 50% des points.

Si le chien ne revient pas après 2 SA supplémentaires, l'exercice sera noté dans l'insuffisant (0 points). Dans ce cas le COND. peut retourner au chien et continuer la suite des exercices.

Debout pendant la marche IGP-2 et IBGH-3

1^{ère} partie : PB, Développement, prise de position : 50% des points

2^{ème} partie : Retour du COND., PB finale : 50% des points

De la PB, après une distance de 10 à 15 pas, sur un SA, le chien prend la position „debout“ droit dans le sens de la marche, sans que le COND. modifie son allure ou ne s'arrête. Le COND. continue d'avancer sur 15 pas et se tourne face au chien. Sur ordre du JT, le COND. revient au chien, se place à sa droite avant de donner le SA pour la PB finale.

Critères d'appréciation

En sus des fautes lors du développement, le chien qui ne s'arrête pas immédiatement, instable / inattentif, aides du COND. sont à pénaliser fortement. Le chien qui se couche ou s'assoit est pénalisé de 5 points en IBGH-3 et de 2,5 point en IGP-2.



Debout au pas de course (uniquement en IGP-3)

1^{ère} partie : PB, développement, prise de position : 50% des points

2^{ème} partie : Rappel, assis devant, PB finale : 50% des points

De la PB, le COND. et son chien entament un pas de course (10 à 15 pas), au SA pour la position, le chien doit s'arrêter immédiatement et droit dans le sens de la course, sans que le COND. ne modifie son allure, s'arrête où se retourne. Le COND. continue au pas de course sur une distance d'au moins 30 pas et se retourne face au chien. Jusqu'au SA de rappel, le chien doit rester calme et attentif. Sur ordre du JT, le chien est rappelé à l'aide du SA où le nom usuel du chien. Le retour doit être direct, rapide et joyeux, le chien s'assoit droit devant le COND.. Sur un SA, le chien directement revient en PB finale (une phase de transition de 3 secondes est à respecter).

Critères d'appréciation

Ne pas s'arrêter immédiatement, le chien instable/inattentif, aides du COND. (ex : jambes écartées), un retour lent sont à pénaliser fortement en sus des fautes lors du développement. Le chien qui prend une autre position que le « debout » est à pénaliser de 5 points. Si après 2 SA supplémentaires, le chien ne revient pas, l'exercice est « insuffisant » (0 points). Dans ce cas le COND. peut retourner au chien et continuer la suite des exercices.

Rapport d'objet au sol

A partir de la PB, le COND. lance l'objet à une distance d'environ 10 mètres. Un pas de recul durant le lancement de l'objet est autorisé, néanmoins lors de la remise en position de base, un temps d'attente de 3 secondes est à respecter. Le SA pour le rapport n'est autorisé qu'à partir du moment où l'apportable est immobile. Au SA, le chien doit partir directement vers l'objet, le prendre de suite et revenir directement vers son COND.. Le chien doit démontrer une attitude résolue et motivée lors de l'aller et du retour, tenir calmement et fermement l'objet sur le retour ; assis en face du COND., le chien doit présenter l'objet correctement et après une pause d'environ 3 secondes, le rendre immédiatement au SA. Après une nouvelle pause de 3 secondes, sur un SA, le chien doit se positionner rapidement au pied du COND. en PB. L'objet est à tenir dans la main droite, le bras le long du corps. L'objet est à remettre en place par le conducteur sur le présentoir prévu à cet effet.

Critères d'appréciation

Sont à pénaliser en conséquence, le chien sans motivation, qui ne va pas ou ne revient pas par la voie la plus directe, erreur dans la prise d'objet, le laisse tomber, mâchonne ou joue avec celui-ci, erreur dans la prise de position face au COND. ou lors du retour au pied (ex : chien nerveux), position du COND. incorrecte (ex : jambes écartées), aides du COND..

Point de départ pour le saut de la haie et la palissade

Une distance minimum de 4 mètres entre le point de départ (COND. et chien en PB) et les agrès est à respecter.

Saut de la Haie avec rapport d'objet

La PB se situe à une distance d'au moins 4 mètres de la haie. A partir d'une PB correcte, le COND. lance l'objet (650 grammes) au-delà d'une haie de 1 mètre. Lors du lancer, un écart avec la jambe est toléré, mais le COND. devra attendre environ 3 secondes avant l'envoi du chien. Le chien doit rester calmement assis à côté du COND.. Ce n'est qu'à partir du SA du COND. que le chien exécute le saut, durant celui-ci le SA pour le « rapport » est à donner. Le chien doit aller de façon directe à l'objet, le ramasser de suite et le ramener après un saut retour directement à son COND.. Le chien doit montrer une motivation et une vigueur certaine durant l'exécution de l'exercice sans toucher la haie. Durant le saut et la position devant le COND., le chien doit maintenir l'objet calmement, fermement et le présenter correctement au COND. en position assise; le SA pour rendre l'objet est à donner après un délai de 3 secondes. Le SA pour la remise en PB est à donner après une nouvelle pause de 3 secondes, en gardant l'objet dans la main droite le long du corps. Le COND. dépose ensuite l'objet sur le présentoir prévu à cet effet.



Critères d'appréciation

Les manque de motivation du chien, mauvaise préhension de l'objet, le laisser tomber, mâchonner ou jouer avec, erreur de position du COND., erreurs dans la position assis devant ou lors de la remise en PB (ex : chien agité), aides du COND. impliquent des pénalités conséquentes. Une évaluation partielle de l'exercice est possible, si des 3 parties (saut aller – rapport d'objet – saut retour), le chien exécute au moins un saut ainsi que le rapport d'objet.

Saut aller ou retour avec rapport d'objet correct	10 points
Saut aller et retour correct, sans rapport d'objet	0 points
Si le chien renverse la haie au saut aller, s'ensuit une pénalité de	5 points
Dans ce cas, l'exercice est refait avec évaluation du rapport d'objet et du saut retour.	

Saut de la palissade (IGP-1 uniquement)

Le COND. et son chien se placent en PB à l'endroit marqué. Après avoir donné un SA pour le « assis », le COND. se rend de l'autre côté de la palissade et se positionne à une distance minimum de 4 mètres de la palissade. Sur ordre du juge, le COND., à l'aide d'un SA, rappelle son chien qui doit franchir l'agrès de façon convaincante et se positionner rapidement assis et droit devant le COND.. Après un délai d'environ 3 secondes, le COND. donne le SA pour le retour en PB.

Critères d'appréciation

Mauvaise PB au départ, saut hésitant / sans vigueur, assis devant le COND. et retour en PB non conforme, aides du COND. sont à pénaliser.

Saut de la palissade avec rapport

La PB se situe à une distance d'au moins 4 mètres. A partir d'une PB correcte, le COND. lance l'objet (650 grammes) au-delà de la palissade d'une hauteur de 180 cm. Un pas de recul avec la jambe est toléré, mais le COND. devra attendre environ 3 secondes avant l'envoi du chien. Le chien doit rester librement et calmement assis à côté du COND.. Lors du lancer de l'objet, le chien se trouve en position de base auprès du COND.. Dès le SA pour le saut, le chien doit réaliser l'exercice, durant le saut le COND. donne le SA pour le rapport. Le chien doit se rendre directement à l'objet, le ramasser immédiatement et après un saut retour revenir directement au COND.. Durant l'exercice, le chien doit démontrer sa motivation à exécuter celui-ci avec des sauts énergiques. Durant le saut et la position devant le COND., le chien doit maintenir l'objet calmement, fermement et le présenter correctement au COND., en position assise. Le SA pour rendre l'objet est à donner après un délai de 3 secondes. Le SA pour la remise en PB est à donner après une nouvelle pause de 3 secondes, en gardant l'objet dans la main droite le long du corps. Le COND. dépose ensuite l'objet sur le présentoir prévu à cet effet.

Critères d'appréciation

Le manque de motivation du chien, mauvaise préhension de l'objet, le laisser tomber, mâchonner ou jouer avec, erreur de position du COND., erreurs dans la position assis devant ou lors de la remise en PB (ex : chien agité), aides du COND. impliquent des pénalités conséquentes. Pour obtenir des points, le chien devra obligatoirement effectuer au moins un saut et le rapport d'objet. Une pénalité de 5 points est à déduire en cas de saut manquant, celle-ci se cumulera aux autres erreurs.

Envoi en avant avec couché

1^{ère} partie : PB, développement, exécution de « l'en avant » : 50% des points

2^{ème} partie: Exécution de la position couché au SA du COND., sur ordre du JT : 50% des points

Si le chien n'effectue pas au moins 50% de la distance ou ne s'arrête pas après 3 SA, aucun point ne sera attribué.



Le COND., sur un SA unique et un geste du bras unique, envoie son chien vers l'avant et reste sur place. Le chien doit se détacher rapidement du COND. en ligne droite dans la direction indiquée sur au moins 30 pas. Sur ordre du JT, le COND. donne le SA pour le „couché“ que le chien doit réaliser immédiatement. Le COND. peut garder le bras levé dans la direction de l'en avant jusqu'à ce que le chien soit couché. Sur ordre du JT, le COND. se rend chez le chien et se positionne à la droite de celui-ci. Après un délai de 3 secondes et sur indication du JT, le COND. donnera le SA pour la position « assis » que le chien exécutera rapidement dans une PB correcte.

Critères d'appréciation

Fautes durant le développement, chien hésitant à réaliser le „en avant“, tarde à se coucher et/ou instable, PB finale incorrecte sont à pénaliser en conséquence.

Le chien ne s'arrête pas au 1 ^{er} SA, ne se couche pas. 1 SA supplémentaire pour le couché	-1,5 points
Le chien s'arrête au 1 ^{er} SA, nécessite 1 commandement supplémentaire pour se coucher	- 2,5 points
Le chien s'arrête au 1 ^{er} SA, ne se couche pas après 2 commandements supplémentaires	- 3,5 points
Le chien s'arrête après 1 commandement supplémentaire et se couche	- 2,5 points
Le chien s'arrête après 2 commandements supplémentaires et se couche	- 3,5 points
Le chien ne s'arrête pas après 2 commandements supplémentaires	0 points

Si le chien se couche au 1^{er} SA mais, après que le JT ait autorisé le COND. à rejoindre son chien, se lève pour le rejoindre, le COND. peut donner un SA supplémentaire ; si le chien reprend la position avant d'avoir effectué 50% de la distance retour, une pénalité de – 5 points est à attribuer. Toutes les autres erreurs, fautes durant le développement, chien hésitant à réaliser le „en avant“, tarde à se coucher et/ou instable, PB finale incorrecte, se cumulent.

Couché sous diversion

Ce couché est exécuté durant la prestation de l'autre chien. Le chien en PB initiale est couché, au SA du COND., à l'emplacement défini par le JT. Le COND., en fonction du niveau et sur ordre du JT, prendra les positions suivantes :

IGP-1, IGP-2, IGP-Certificat, IGP-ZTP et IBGH → à 3 : sur une distance d'au moins 30 pas, à vue du chien, le dos tourné vers celui-ci.

IGP-3: à une distance d'au moins 30 pas, hors de la vue du chien

Le chien, sans intervention du COND., doit rester couché calmement durant le travail de l'autre chien.

Critères d'appréciation

Sont à pénaliser en conséquence les fautes à la PB, couché instable, aides du COND., se relève trop tôt, prend la position assis ou debout, quitter l'emplacement prévu pour le « couché ».

Si le chien quitte l'emplacement défini sur une distance de plus de 3 mètres, les règles suivantes sont à appliquer pour une attribution maximum de 50% à laquelle sont déduites les fautes d'exécution :

- IGP-1: évaluation partielle si l'autre chien a terminé le 3^{ème} exercice
- IGP-2: évaluation partielle si l'autre chien a terminé le 4^{ème} exercice
- IGP-3: évaluation partielle si l'autre chien a terminé le 5^{ème} exercice
- IBGH-1: évaluation partielle si l'autre chien a terminé le 3^{ème} exercice
- IBGH-2: évaluation partielle si l'autre chien a terminé le 4^{ème} exercice
- IBGH-3: évaluation partielle si l'autre chien a terminé le 5^{ème} exercice
- IGP-Certificat: évaluation partielle si l'autre chien a terminé le 4^{ème} exercice
- IGP-ZTP: évaluation partielle si l'autre chien a terminé le 4^{ème} exercice

Si le chien revient vers le COND. lorsque celui-ci était sur le retour au chien, une pénalité allant jusqu'à -3 points sera appliquée.

Féliciter le chien

Féliciter le chien après chaque exercice est autorisé. Après cela le COND. peut, soit reprendre une nouvelle PB, soit respecter un délai de 3 secondes si le chien a quitté sa PB.



Pénalités

	IGP-1	IGP-2	IGP-3
Assis pendant la marche ne fait pas la position	- 5 points	- 5 points	-2,5 points
Couché (pendant la marche / pas de course) ne fait pas la position Debout (pendant la marche / pas de course) Ne fait pas la position	- 5 points	- 5 points - 2, 5 points	- 5 points - 2, 5 points
Rapport d'objet au sol ne rapporte pas l'objet Motiver le chien en changeant de position pour qu'il rapporte l'objet	0 points Insuffisant	0 points Insuffisant	0 points Insuffisant
Saut de la Haie n'effectue qu'un saut pas de saut pas de rapport d'objet	- 5 points - 15 points - 15 points	- 5 points - 15 points - 15 points	- 5 points - 15 points - 15 points
Saut de la palissade (un seul saut) Pas de saut	-15 points	1 saut et rapport – 5 points Pas de rapport – 15 points	1 saut et rapport – 5 points Pas de rapport – 15 points
Envoi en avant avec couché Voir description de l'exercice			

Partie C – Protection – (Echelon IGP 1 à 3)

Dispositions générales

Par principe, dans tous les exercices de protection, le chien qui mord ailleurs que sur le bras protégé par la manche est disqualifié

Les exercices peuvent être exécutés sans la contrainte à l'aide de la badine dans les pays où celle-ci est interdite.

L'utilisation de la badine n'est autorisée que sur les épaules et dans la région du garrot.

Dans toutes les phases de contraintes, le chien ne doit pas se laisser impressionner et garder constamment une prise pleine et énergique.

Marquages

Les marquages réglementaires doivent être visibles par le COND., le JT et l'H.A.

- Endroit du COND. pour le rappel à la cache.
- Endroit où se positionne l'H.A. pour la tentative de fuite et la distance de fin de la tentative de fuite (20 pas – voir schéma).
- Endroit où est positionné le chien pour la fuite (voir schéma).
- Position du COND. pour l'exercice „attaque du chien pendant le mouvement“.



Caches

Sur les côtés longitudinaux d'un terrain adapté, il sera disposé 6 caches (3 de chaque côté) en quinconce (voir schéma). Les 6 caches devront être mise en place pour chaque échelon (IGP 1 à 3).

Principes de base

Lors de la partie protection, il y a lieu d'évaluer le chien dans son action avec un certain potentiel instinctif, une sûreté de soi, une résistance à la contrainte, ainsi que la qualité de la prise. Le chien doit donner une image d'une constante confiance en soi lors de la confrontation avec l'H.A.

Critères d'appréciation des exercices de la partie protection

Sont à prendre particulièrement en compte :

- Le chien incertain impressionné avec une prise qui n'est pas ferme, pleine, calme jusqu'à la cessation.
- Comportement incertain durant la contrainte à la badine
- Manque de vigilance et de domination durant la garde au ferme

Pénalité d'un qualificatif	• Chien légèrement inattentif et/ou gêne légèrement l'H.A.
Pénalité de deux qualificatifs	• Chien très inattentif et/ou gêne fortement l'H.A.
Pénalité de 3 qualificatifs	• Pas de vigilance, mais le chien reste près de l'H.A.
Insuffisant	• le chien quitte l'H.A. et revient vers le conducteur qui se rapproche
Arrêt de la partie protection	• Si lors de la „pression“ le chien lâche la prise et se laisse impressionner • Si le chien quitte l'H.A. avant que le COND. n'ait reçu l'ordre du JT de se rapprocher ou si le COND. donne un signe acoustique pour que le chien reste à l'H.A.

Cessation / commandements supplémentaires – Critères d'appréciation

Si le chien ne lâche pas la manche après le 1^{er} SA le COND., sur ordre du JT, peut donner jusqu'à 2 SA supplémentaires

Tarde à lâcher	1 SA supplémentaire et cessation immédiate	1 SA supplémentaire et tarde à lâcher	2 SA supplémentaires et cessation immédiate	2 SA supplémentaires et tarde à lâcher	Pas de cessation après 2 SA supplémentaires
0,5 – 3,0	3,0	3,5 – 6,0	6,0	6,5 – 9,0	Disqualification

Si le chien mord une nouvelle fois, un SA complémentaire est autorisé pour garder le chien sous contrôle.



Echelons IGP 1 à 3 (Exercices et répartition des points)

Exercices	IGP-1	IGP-2	IGP-3
Quête de l'H.A.	5	5	10
Affrontement et aboiement	15	15	15
Tentative de fuite de l'H.A.	20	15	10
Défense du chien pendant la phase de garde	30	20	15
Conduite de dos	-	5	5
Attaque pendant la conduite de dos	-	-	15
Attaque sur le chien pendant le mouvement	30	20	15
Défense du chien pendant la phase de garde	-	20	15
Total général	100	100	100

Présentation

Le COND. avec son chien en PB se présente au JT. Pour les niveaux IGP-certificat, IGP-1, IGP-ZTP chien tenu en laisse, pour les niveaux IGP-2, IGP-3, chien non tenu en laisse. Présentation sous-entend que le COND. se positionne, avec le chien en PB, au point de départ de l'exercice « Quête de l'H.A. » face au juge et le bras levé.

Quête de l'H.A.

De la PB initiale, avec accord du JT, un nouvelle PB en direction de la 1^{ère} cache est à montrer.

IGP-1, 1 cache	IGP-2, 4 caches	IGP-3, 6 caches
Le chien est amené en laisse au milieu du terrain, à hauteur de la 6ème cache. En PB le COND. retire la laisse, lève le bras pour indiquer au JT qu'il est prêt pour débiter l'exercice. Sur ordre du JT le chien est envoyé directement à la cache.	Le chien est amené SANS laisse au milieu du terrain à hauteur de la 4ème cache. En PB, le COND. lève le bras pour indiquer au JT qu'il est prêt pour débiter l'exercice. Sur ordre du JT la quête de l'H.A. débute.	Le chien est amené SANS laisse au milieu du terrain à hauteur de la 1ère cache. En PB, le COND. lève le bras pour indiquer au JT qu'il est prêt pour débiter l'exercice. Sur ordre du JT la quête de l'H.A. débute.

Sur un SA accompagné d'un geste du bras droit ou gauche, le chien doit se détacher résolument à vive allure afin d'explorer la cache indiquée en la contournant au plus près. Dès que le chien a exploré cette cache, le conducteur, à l'aide d'un signe acoustique, le rappelle à lui et dans le mouvement, à l'aide d'un nouveau signe acoustique et geste du bras, le renvoie vers la cache suivante etc. Le COND. avance d'un pas normal sur une ligne médiane supposée dont il ne doit en aucun cas s'écarter. Dès que le chien a atteint la cache où se trouve l'H.A. plus aucun geste ni aucun SA n'est alors permis, le COND. s'arrête et attend l'ordre du JT pour venir à la cache.

Critères d'appréciation

Des pénalités en conséquence sont à appliquer dans les situations suivantes : chien instable en PB au début de l'exercice, commandements supplémentaires (oraux ou gestuels), le COND. ne se maintient pas sur la ligne médiane, le COND. change d'allure, le chien qui tourne large aux caches, le chien agit de façon autonome sans être aux ordres du COND., le chien n'explore pas les caches, le chien qui se laisse difficilement diriger.

Si le COND., durant la recherche, reprend son chien en PB, il ne sera pas attribué de points à cet exercice. La partie protection peut être continuée si le chien se laisse renvoyer, néanmoins s'il revient une nouvelle fois en PB, le travail est arrêté.



Affrontement et aboiement (10 pts pour l'affrontement – 5 pts pour l'aboiement)

SA pour les quêtes et sur ordre du JT pour le rappel à la cache

Devant l'H.A. le chien doit être sûr de soi, actif et aboyer en continu pendant environ 20 secondes. L'exercice se termine de la façon suivante :

IGP-1	IGP-2	IGP-3
Le COND. se rend, sur ordre du JT, à l'endroit marqué (environ 5 pas de l'H.A.). Sur indication du JT, le COND. rappelle son chien ou se rend à sa hauteur, le met en PB, attache le chien et l'emmène à l'endroit marqué au sol, pour reprendre une PB. Le chien peut également être ramené sans laisse à l'endroit marqué.	Le COND. se rend, sur ordre du JT, à l'endroit marqué (environ 5 pas de l'H.A.) et rappelle son chien en PB sur une nouvelle indication du JT.	Le COND. se rend, sur ordre du JT, à l'endroit marqué (environ 5 pas de l'H.A.) et rappelle son chien en PB sur une nouvelle indication du JT.

Critères d'appréciation

Sauter contre l'H.A., toucher, saisir la manche, une garde au ferme manquant d'ardeur, un aboiement discontinu jusqu'au rappel, sont à pénaliser en conséquence. Le chien ne doit pas se laisser distraire par le JT ou l'arrivée du COND..

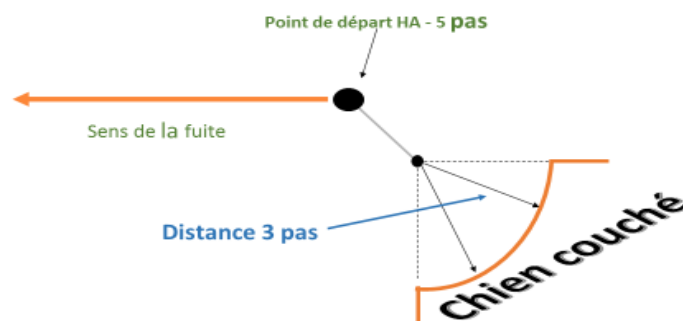
Aboiement faible, sans pression, discontinu, pas énergique	De satisfaisant à insuffisant
Le chien n'aboie pas mais reste près de l'H.A.	Insuffisant
Gêne l'H.A. en sautant ou en touchant, etc...	Jusqu'à insuffisant
Le chien mord, et ne lâche qu'après un SA	Insuffisant, jusqu'à – 14 points
Le chien quitte l'H.A. avant que le COND. n'ai reçu l'ordre par le JT de revenir au chien. Le chien peut être renvoyé. Si le chien reste auprès de l'H.A., le travail de protection peut continuer.	Insuffisant (- 14 points)
Si le chien quitte à nouveau l'H.A., ou ne peut être renvoyé	Arrêt - PSR "NG"
Si le chien rejoint le COND. lorsque celui-ci se rapproche, ou le rejoint avant le rappel	Qualificatif insuffisant
Si le chien mord et ne lâche pas, le JT rappelle le COND. à l'endroit marqué Le COND. est autorisé à donner 1 seul SA englobant la cessation et le retour en PB.	Qualificatif insuffisant – 14 pts Le chien ne revient pas -> Disqualification

Tentative de fuite de l'H.A.

1 SA pour la fuite et 1 SA pour la cessation

Sur ordre du JT, le COND. invite l'H.A. à quitter la cache. L'H.A. se rend, à allure normale, à l'endroit marqué pour la fuite.

Conduite du chien à l'emplacement marqué pour la fuite



IGP-1

Le chien est conduit soit en laisse soit en liberté à l'emplacement prévu et s'arrête en PB. Le chien doit se déplacer à hauteur du genou du COND., sans contrainte, attentif et concentré. En PB, si le chien a été conduit en laisse, celle-ci est enlevée, avant de mettre le chien en position « couché ». Dès le SA, le chien doit prendre la position rapidement, rester calme et attentif à l'H.A.. La distance entre le chien et l'H.A. est de 5 pas. Le COND. reste auprès du chien, s'ensuit la tentative de fuite.

IGP-2 et IGP-3

Le Chien est conduit sans laisse à l'endroit prévu pour la tentative de fuite et s'arrête en PB. Le chien doit se déplacer à hauteur du genou du COND., sans contrainte, attentif et concentré. Dès le SA, le chien doit prendre la position rapidement, rester calme et attentif à l'H.A.. La distance entre le chien et l'H.A. est de 5 pas. Le COND. retourne à la cache et reste en contact visuel avec le chien et le JT, s'ensuit la tentative de fuite.

Tentative de fuite (IGP-1 à IGP-3)

Sur indication du JT, l'H.A. entame une tentative de fuite. En même temps et sur un seul SA du COND., le chien doit empêcher cette tentative. Sans hésitation et avec beaucoup de détermination le chien doit, à l'aide d'une prise ferme et énergique, empêcher cette fuite.

Entre l'arrêt de l'H.A. et la cessation, il doit exister une phase de transition d'au moins une seconde suite à laquelle le chien doit lâcher la prise. Le COND. peut, à son initiative, donner un SA pour la cessation dans un laps de temps d'environ 3 secondes. La phase de garde qui s'ensuit dure environ 5 secondes

Critères d'appréciation (IGP-1 à IGP-3)

Manque de vitesse et d'énergie dans la poursuite et l'interception avec une prise ferme empêchant efficacement la fuite, une prise nerveuse, pas à « fond de gueule » jusqu'à la cessation, manque de vigilance pendant la garde au ferme, sont à pénaliser en conséquence.

Sans SA du COND. pour le départ, l'appréciation est baissée d'un qualificatif.

Si le chien reste couché ou s'il ne rattrape pas l'H.A. avant les 20 pas, le travail de protection est arrêté.

Défense du chien pendant la phase de garde (IGP-1 à IGP-3)

Signes acoustiques: 1 pour la cessation, 1 pour le retour en PB

Après une phase de garde d'environ 5 secondes l'H.A., sur indication du JT, entreprend une agression sur le chien. Sans intervention du COND., le chien doit se défendre avec une prise ferme et énergique. L'H.A. doit chercher à s'imposer en menaçant et harcelant le chien. Une attention particulière est à porter sur les facultés de résistance à la contrainte, de sûreté de soi du chien qui doit maintenir une prise ferme et constante.



Puis l'H.A. donne deux coups de badine. Sur ordre du JT, l'H.A. s'immobilise en plaçant le chien dos au COND.. Entre l'arrêt de l'H.A. et la cessation, il doit exister une phase de transition d'au moins une seconde suite à laquelle le chien doit lâcher la prise. Le COND. peut, à son initiative, donner un SA pour la cessation dans un laps de temps raisonnable. Pendant et après la cessation, l'H.A. doit rester immobile. Le chien doit entamer une phase de garde vigilante et active.

Fin de l'exercice

IGP-1

Le COND., sur indication du JT, se rend directement au pas normal chez le chien, le met en PB à l'aide d'un SA et lui met la laisse. L'H.A. n'est pas à désarmer. Le COND. a le choix de continuer avec le chien non attaché en laisse.

IGP-2 et IGP-3

Le COND., sur indication du JT, se rend directement au pas normal chez le chien, le met en PB à l'aide d'un SA. L'H.A. est à désarmer.

Critères d'appréciation (IGP-1 à IGP-3)

Manque de vitesse et d'énergie dans l'interception, une prise manquant de fermeté et nerveuse jusqu'à la cessation, sans réelle opposition face à l'agression, un manque de vigilance et de domination pendant la garde au ferme sont à pénaliser fortement.

Conduite de dos IGP-2

1 SA pour la conduite de dos

L'exercice commence à partir de la PB finale de l'exercice « défense du chien pendant la phase de garde ». La conduite de dos se déroule sur une distance de 30 pas. Un angle n'est pas obligatoire. Le déroulement de la « conduite de dos » est défini par le JT. Le COND. demande à l'H.A. de s'en aller et le suit à une distance de 8 pas avec son chien en liberté et restant attentif à l'H.A. Cette distance doit être respectée durant toute la conduite de dos. Sur indication du JT, l'H.A. s'arrête. Le COND. se rend à la hauteur de l'H.A., s'arrête à côté de lui et le désarme. Le chien doit être en PB. Il s'ensuit une conduite de côté en direction du JT sur une distance d'environ 20 pas. Le chien doit rester attentif à l'H.A.. A la fin de la conduite près du JT, le COND. avec son chien en PB annonce la fin de la 1^{ère} partie.

Conduite de dos IGP-3

1 SA pour la conduite de dos

L'exercice commence à partir de la PB finale de l'exercice « défense du chien pendant la phase de garde ». La conduite de dos se déroule sur une distance de 30 pas. Un angle n'est pas obligatoire.

Le déroulement de la « conduite de dos » est défini par le JT. Le COND. demande à l'H.A. de s'en aller et le suit à une distance de 8 pas avec son chien en liberté et restant attentif à l'H.A.. Cette distance doit être respectée durant toute la conduite de dos

Conduite de dos – critères d'appréciation

Sont à pénaliser une attitude fuyante ou soumise du chien, un manque de vigilance, une suite au pied incorrecte.

Attaque sur le chien pendant la conduite de dos (uniquement IGP-3)

1 SA pour la cessation, 1 SA pour la PB



Lors de la conduite de dos, sur ordre du JT et sans marquer d'arrêt, l'H.A. agresse le chien. Sans intervention du COND. et sans hésitation, le chien doit se défendre avec une prise énergique et ferme. Une fois en „prise“, l'H.A. doit menacer le chien avec la badine et exercer une pression physique. Une attention particulière est à porter sur les facultés de résistance à la contrainte, de sûreté de soi du chien qui doit maintenir une prise ferme et constante. Sur ordre du JT, l'H.A. s'immobilise. Entre l'arrêt de l'H.A. et la cessation, il doit exister une phase de transition d'au moins une seconde avant que le chien ne lâche prise. Le COND. peut, à son initiative et sans bouger, donner un SA pour la cessation dans un laps de temps raisonnable. Le chien doit entamer une phase de garde vigilante et active près de l'H.A.. Le COND., sur indication du JT, se rend directement au pas normal chez le chien, le met en PB à l'aide d'un SA. L'H.A. est à désarmer. Le COND. et son chien reprennent une PB à côté de l'H.A. pour entamer une conduite de côté en direction du JT, sur une distance d'environ 20 pas. 1 SA pour la conduite est autorisé. Le chien doit marcher entre l'H.A. et le COND.. Durant cette conduite, le chien doit rester attentif à l'H.A., sans le gêner, le toucher, ou mordre. A la fin de la conduite près du JT, le COND. avec son chien en PB annonce la fin de la 1^{ère} partie.

Critères d'appréciation (IGP-3)

Manque de vitesse et d'énergie dans l'interception, une prise manquant de fermeté et nerveuse jusqu'à la cessation, sans réelle opposition face à l'agression, un manque de vigilance et de domination pendant la garde au ferme sont à pénaliser fortement.

Attaque sur le chien pendant le mouvement

Signes acoustiques pour la cessation, « Assis » et le transport

Des cris d'intimidation de la part de l'H.A. sont autorisés dans tous les échelons. Les premiers sont donnés lorsque l'H.A. agresse frontalement le COND. et son chien.

IGP-1

L'H.A. reste à l'endroit où s'est terminé le précédent exercice. Après la phase „défense du chien pendant la phase de garde“, le COND. emmène son chien, en liberté ou en laisse, à une distance d'environ 30 pas. Le chien doit marcher correctement au pied à la hauteur du genou du COND.. A la bonne distance, le COND. s'arrête, fait un demi-tour et à l'aide d'un SA met le chien en PB puis le détache. Le chien assis et calme peut être tenu au collier, sans être stimulé par le COND.. Sur ordre du JT, l'H.A. à l'aide de cris d'intimidation et de gestes menaçants agresse frontalement le chien. Sur ordre du JT, le COND. libère celui-ci avec 1 SA unique pour la défense du chien.

Sans hésiter, le chien doit empêcher cette agression avec une prise ferme et énergique. Une fois en „prise“, l'H.A. doit menacer le chien avec la badine et exercer une pression physique. Une attention particulière est à porter sur les facultés de résistance à la contrainte, de sûreté de soi du chien qui doit maintenir une prise ferme et constante. Le COND. ne doit pas quitter sa place. Sur ordre du JT, l'H.A. s'immobilise en plaçant le chien dos au COND.. Entre l'arrêt de l'H.A. et la cessation, il doit exister une phase de transition d'au moins une seconde avant que le chien ne lâche prise. Le COND. peut, à son initiative, donner un SA pour la cessation dans un laps de temps raisonnable. Pendant et après la cessation, l'H.A. doit rester immobile. Le chien doit entamer une phase de garde vigilante et active. Sur ordre du JT, le COND. se rend à côté du chien, l'assoie en PB à l'aide du SA et le met en laisse. L'H.A. est désarmé. Le COND. se positionne ensuite à côté de l'H.A., chien en PB avant d'entamer une conduite de côté en direction du JT sur une distance d'environ 20 pas, chien en laisse ou non. 1 SA pour la marche au pied ou transport est autorisé. Le chien doit se tenir entre l'H.A. et le COND.. Durant cette conduite, le chien doit rester attentif à l'H.A., sans le gêner, le toucher, ou mordre. A la fin de la conduite, le COND. avec son chien en PB remet la badine au JT et annonce la fin de l'exercice. Sur indication du JT, le COND. avec son chien en laisse et sous contrôle, se rend à l'endroit prévu pour le commentaire.



IGP-2

Après l'exercice de la „conduite de dos“, le COND. emmène son chien librement à une distance d'environ 30 pas. Le chien doit marcher correctement au pied à la hauteur du genou du COND.. A la bonne distance, le COND. s'arrête, fait un demi-tour et à l'aide d'un SA met le chien en PB. Le chien assis et calme peut être tenu au collier, sans être stimulé par le COND.. Sur ordre du JT, l'H.A. à l'aide de cris d'intimidation et de gestes menaçants agresse frontalement le chien. Sur ordre du JT, le COND. libère celui-ci avec 1 SA unique pour la défense du chien. Sans hésiter, le chien doit empêcher cette agression avec une prise ferme et énergique. Une fois en „prise“, l'H.A. doit menacer le chien avec la badine et exercer une pression physique. Une attention particulière est à porter sur les facultés de résistance à la contrainte, de sûreté de soi du chien qui doit maintenir une prise ferme et constante. Le COND. ne doit pas quitter sa place. Sur ordre du JT, l'H.A. s'immobilise en plaçant le chien dos au COND.. Entre l'arrêt de l'H.A. et la cessation, il doit exister une phase de transition d'au moins une seconde avant que le chien ne lâche prise. Le COND. peut, à son initiative, donner un SA pour la cessation dans un laps de temps raisonnable. Pendant et après la cessation, l'H.A. doit rester immobile. Le chien doit entamer une phase de garde vigilante et active d'environ 5 secondes.

IGP-3

Le COND., après la conduite de côté qui suit « l'attaque du chien pendant la conduite de dos » emmène son chien à l'endroit marqué, sur la ligne médiane à hauteur de la 1^{ère} cache. Le chien doit marcher librement, en étant attentif, joyeux et concentré. Le chien doit marcher droit à hauteur du genou du COND.. Arrivé à l'endroit matérialisé, le COND. s'arrête et fait demi-tour. A l'aide du SA pour „assis“ le chien est mis en PB. Le chien assis correctement calmement et attentif ne doit pas être stimulé par le COND.. Sur ordre du JT, l'H.A. sort de la cache armé de la badine et se rend au pas de course vers la ligne médiane. Arrivé à la hauteur de celle-ci, l'H.A. agresse frontalement le chien à l'aide de cris d'intimidations et de gestes menaçants. Dès que l'H.A. se trouve à environ 40-50 pas et sur ordre du JT, le COND. libère son chien avec un seul SA pour la défense. Sans hésiter, le chien doit aller à l'encontre de l'H.A. avec beaucoup de détermination et de dominance. . Une fois en „prise“, l'H.A. doit menacer le chien avec la badine et exercer une pression physique. Une attention particulière est à porter sur les facultés de résistance à la contrainte, de sûreté de soi du chien qui doit maintenir une prise ferme et constante. Le COND. ne doit pas quitter sa place. Sur ordre du JT, l'H.A. s'immobilise en plaçant le chien dos au COND.. Entre l'arrêt de l'H.A. et la cessation, il doit exister une phase de transition d'au moins une seconde avant que le chien ne lâche prise. Le COND. peut, à son initiative, donner un SA pour la cessation dans un laps de temps raisonnable. Pendant et après la cessation, l'H.A. doit rester immobile. Le chien doit entamer une phase de garde vigilante et active d'environ 5 secondes.

Critères d'appréciation (IGP-1 à IGP-3)

Manque de vitesse et d'énergie dans l'interception, une prise manquant de fermeté et nerveuse jusqu'à la cessation, sans réelle opposition face à l'agression, un manque de vigilance et de domination pendant la garde au ferme sont à pénaliser fortement.

Défense du chien après la phase de garde et fin de la partie C IGP-2 et IGP-3

SA pour la cessation, « Assis » et la conduite du côté

Après l'exercice de « l'attaque du chien pendant le mouvement », l'H.A., sur indication du JT, entreprend une agression sur le chien. Sans intervention du COND., le chien doit se défendre avec une prise ferme et énergique. L'H.A. doit chercher à s'imposer en menaçant et harcelant le chien à l'aide de la badine. Une attention particulière est à porter sur les facultés de résistance à la contrainte, de sûreté de soi du chien qui doit maintenir une prise ferme et constante. Il sera donné deux coups de badine (**uniquement en IGP 3**) sur les parties non sensibles du chien. Sur ordre du JT, l'H.A. s'immobilise en plaçant le chien dos au COND.. Entre l'arrêt de l'H.A. et la cessation, il doit exister une phase de transition d'au moins une seconde avant que le chien ne lâche prise. Le COND. peut, à son initiative, donner un SA pour la cessation dans un laps de temps raisonnable. Pendant et après la cessation, l'H.A. doit rester immobile. Le chien doit entamer une phase de garde vigilante et active.



Sur indication du JT, le COND. se rend auprès du chien et le met en PB à l'aide d'un SA. L'H.A. est désarmé. La façon de désarmer l'H.A. est laissée libre au COND.. S'ensuit une nouvelle PB à côté de l'H.A. pour « entamer la conduite de côté » en direction du JT sur une distance de 20 pas environ. 1 SA pour la marche « au pied » ou « transport » est autorisé. Le chien doit marcher entre l'H.A. et le COND.. Durant cette conduite, le chien doit rester attentif à l'H.A., sans le gêner, le toucher, ou mordre. A la fin de la conduite, le COND. avec son chien en PB remet la badine au JT et annonce la fin de l'exercice. Le COND. entame ensuite une suite sans laisse sur environ 5 pas, remet le chien en PB. Le COND. met son chien en laisse et sous contrôle se rend à l'endroit prévu pour le commentaire.

Critères d'appréciation

Manque de vitesse et d'énergie dans l'interception, une prise manquant de fermeté et nerveuse jusqu'à la cessation, sans réelle opposition face à l'agression, un manque de vigilance et de domination pendant la garde au ferme sont à pénaliser fortement.

Examens complémentaires

IGP-ZTP

Le déroulement des parties A et B se base sur les règles générales.

La partie C se déroule de la manière suivante :

Exercice 1 : Affrontement – Aboiement	15 points
Exercice 2 : Attaque sur le COND. par l'H.A.	10 / 30 points
Exercice 3 : Aggression sur le COND. et son chien	40 points
Exercice 4 : Conduite de côté chez le JT	5 points
Total	100 points

Généralités

L'utilisation de la badine n'est autorisée que sur les épaules et dans la région du garrot. Le chien ne peut mordre que sur la manche de l'H.A. Il sera effectué une évaluation du P.S.R.

Déroulement

Affrontement – Aboiement – 15 points – SA (exemple „quête » ou « en avant »)

L'H.A. se trouve dans une cache, hors de la vue du COND. et de son chien, à une vingtaine de pas environ. Sur ordre du JT, le COND. détache son chien et l'envoie vers la cache avec le SA pour la « quête » ou « en avant » et/ou à l'aide d'un geste du bras.

Devant l'H.A. le chien doit être sûr de soi, actif et aboyer en continu. Le chien ne doit pas sauter contre l'H.A. ou le toucher. Sur ordre du JT, Le COND. se rend immédiatement chez le chien et le tient au collier. Après la sortie de l'H.A. de la cache, le COND. attache son chien et le remet en PB.

Marche au pied et agression sur le COND. « Marche au pied » 10 points – « Agression » 30 points

SA pour « marche au pied » ou « transport », « attaque » ou « en avant », « cessation », « Assis »

Sur ordre du JT, le COND. emmène son chien à l'endroit marqué (30 pas devant la cache), le met en PB et le détache. La laisse est à accrocher en bandoulière ou à mettre dans la poche. Sur ordre du JT, le COND. se dirige vers la cache avec son chien non attaché. Le chien doit marcher correctement au pied. Sur ordre du JT, l'H.A., à l'aide de cris d'intimidations, agresse le COND. et son chien lorsque ceux-ci se trouvent à une dizaine de pas de la cache. Le chien doit se défendre immédiatement avec une prise ferme et énergique. Lorsque le chien est en « prise », l'H.A. délivre 2 coups de badine. Le COND. doit rester sur place. Pour la défense du chien, un encouragement par le COND. est autorisé. Sur ordre du JT, l'H.A. cesse l'agression et s'immobilise. Le chien lâcher prise au SA pour la cessation et garder au ferme l'H.A..



Lors du commandement de cessation, le COND. doit rester sur place sans influencer le chien. Sur ordre du JT, le COND. se rend immédiatement et directement chez le chien au pas normal, et donne le SA pour la position « assis » en PB. Le chien est ensuite tenu au collier, mais ne doit pas être stimulé par le COND.. Sur ordre du JT, l'H.A. s'éloigne du COND. et de son chien sur une quarantaine de pas, puis se retourne et agresse frontalement le COND. et son chien, avec des cris d'intimidation et des gestes menaçants. Sur ordre du JT, à environ une trentaine de pas, le COND. libère son chien avec le SA pour la défense. Sans hésiter, le chien doit aller à l'encontre de l'H.A. avec beaucoup de détermination et de dominance, et empêcher cette agression avec une prise ferme et énergique. Le chien ne doit mordre que sur la manche de l'H.A.. Le COND. reste sur place durant cette phase. Sur ordre du JT, l'H.A. s'immobilise. Le chien doit lâcher prise immédiatement. Le COND. peut, à son initiative, commander la cessation dans un délai raisonnable. Lors du SA pour la cessation, le COND. doit rester sur place sans influencer le chien. Après la cessation, le chien doit rester près de l'H.A. et le surveiller attentivement. Sur indication du JT, le COND. se rend immédiatement et directement chez le chien et le met en PB à l'aide du SA correspondant. Le COND. attache son chien.

Conduite de côté vers le JT - 5 points –SA pour « au pied » ou « transport »

Il s'ensuit une conduite de côté avec l'H.A. en direction du JT sur une distance d'environ 10 pas. Un signe acoustique « au pied » ou « transport » est autorisé. Le chien doit marcher à la droite de l'H.A. et donc se trouver entre l'H.A. et le COND.. Durant la « conduite de côté », le chien doit surveiller attentivement l'H.A.. sans le gêner, le toucher, ou mordre. Le groupe s'arrête devant le JT et annonce la fin de la partie C.

IGP-CERTIFICAT (IGP-V) :

L'IGP-Certificat (étape préliminaire à l'échelon IGP-1) a été élaboré par la Commission d'Utilisation de la FCI. Cet échelon peut être utilisé comme :

1. Examen d'admission pour une présentation en classe travail.
2. Une condition pour accéder en IGP-1, chaque OCN étant libre d'imposer cette condition :

Partie A	100 points
Partie B	100 points
Partie C	100 points
Total	300 points

Conditions d'admission

Le jour du concours, le chien doit avoir atteint l'âge minimum relatif à l'échelon. Aucune exception n'est autorisée. Avoir réussi l'examen de sociabilité, selon les règles de chaque OCN (BH-VT, ...) est également une condition obligatoire avant de débiter l'épreuve

Exigences

Les exercices des parties A et B se déroulent selon les règles générales. La partie C se déroule de la façon suivante :

Exercice 1 : Affrontement et aboiement	15	Points
Exercice 2 : Tentative de fuite de l'H.A.	30	Points
Exercice 3 : Attaque sur le COND. et son chien	50	Points
Exercice 4 : conduite de côté en direction du JT	5	Points
Total :	100	Points

Généralités

Il sera effectué une évaluation du P.S.R. L'H.A. utilise la badine pour effectuer une menace, sans donner de coup sur le chien.

Affrontement et aboiement – (15 Points) -SA par exemple « quête » ou « en avant »

L'H.A. se tient dans une cache hors de la vue du chien à environ une vingtaine de pas. Sur ordre du JT, le COND. détache son chien et l'envoie en direction de la cache avec un SA et/ou un geste du bras. Le chien doit être actif, surveiller de près l'H.A. et aboyer de façon continue. Le chien ne doit pas sauter contre l'H.A., le toucher ou mordre. Sur ordre du JT, le COND. se rend immédiatement chez le chien et le tient au collier.



Tentative de fuite de l'H.A. – (30 Points – SA pour la cessation)

Pendant que le COND. tient son chien au collier, l'H.A. sort de la cache et entreprend une tentative de fuite. Sur ordre du JT, le COND. libère son chien à l'aide d'un SA. Le Chien doit contrarier cette fuite avec une prise ferme et énergique. Il n'est autorisé à mordre que sur la manche de l'H.A. Sur ordre du JT, l'H.A. s'immobilise. Le chien doit lâcher prise immédiatement. Le COND. peut donner un SA pour la cessation dans un laps de temps raisonnable. Lors du commandement de cessation, le COND. doit rester immobile, sans chercher à influencer le chien. Après la cessation, le chien doit entamer une phase de garde vigilante et active. Le COND., sur ordre du JT, se rend immédiatement chez le chien et le tient au collier.

Attaque sur le COND. et son chien 50 points – SA exemple : « quête » ou « en avant », « Halte », « assis », « au pied » ou « transport »

Le chien est tenu au collier sans être stimulé par le COND.. Sur ordre du JT, l'H.A. s'éloigne du COND. et de son chien. Après une vingtaine de pas, l'H.A. se tourne vers le COND. et son chien et les agresse frontalement à l'aide de cris d'intimidation et de gestes menaçants. Le COND. libère son chien avec le SA correspondant. Le chien doit intercepter l'agression sans hésiter avec une prise énergique et ferme. Il ne peut mordre que sur la manche de l'H.A. Le COND. ne doit pas quitter sa place. Sur ordre du JT, l'H.A. s'immobilise, le chien doit lâcher la prise immédiatement. Le COND. peut donner un SA pour la cessation dans un laps de temps raisonnable. Lors du commandement de cessation, le COND. doit rester immobile, sans chercher à influencer le chien. Après la cessation, le chien doit entamer une phase de garde vigilante et active. Le COND., sur ordre du JT, se rend immédiatement chez le chien et le met en PB à l'aide du SA pour le « assis ». Le COND. attache son chien.

Transport de côté en direction du JT - 5 Points – SA pour « au pied » ou « transport »

La « conduite de côté » se déroule sur une distance d'environ 10 pas. Un SA pour « au pied » ou « transport » est autorisé. Le chien doit marcher à la droite de l'H.A., de telle façon qu'il se trouve entre le COND. et l'H.A. Durant la conduite, le chien doit surveiller attentivement l'H.A. sans le gêner, le toucher, ou mordre. Le groupe s'arrête devant le JT et annonce la fin de la partie C.

Examen de pistage 1 – 3 (F.Pr 1 – 3)

Le déroulement des examens de pistage des échelons 1 à 3 est identique à ceux de la partie A des échelons IGP 1 à 3. Ces épreuves peuvent être mise en œuvre si au minimum 4 concurrents participent dans les échelons BH-VT / IGP ou pistage FCI. Le COND. est libre du choix de l'échelon auquel participera son chien. Il ne sera pas attribué de mention comme celles attribuées lors d'expositions de beauté, d'élevage ou körung.

Total	Excellent	Très bon	Bon	Satisfaisant	Insuffisant
100	100 – 96	95 – 90	89 – 80	79 – 70	69 - 0

L'examen de pistage ne se déroule pas obligatoirement dans l'ordre chronologique de 1 à 3.

Examens d'obéissance 1 -3 (U.Pr 1-3)

Le déroulement des examens d'obéissance des échelons 1 à 3 est identique à ceux de la partie B des échelons IGP 1 à 3. Ces épreuves peuvent être mise en œuvre si au minimum 4 concurrents participent dans les échelons BH-VT / IGP ou pistage FCI. Le COND. est libre du choix de l'échelon auquel participera son chien.

Il ne sera pas attribué de mention comme celles attribuées lors d'expositions de beauté, d'élevage ou körung.

Total	Excellent	Très bon	Bon	Satisfaisant	Insuffisant
100	100 – 96	95 – 90	89 – 80	79 – 70	69 - 0

L'examen d'obéissance ne se déroule pas obligatoirement dans l'ordre chronologique de 1 à 3.



Examen de protection 1 – 3 (SPr1 – 3)

Le déroulement des examens de protection des échelons 1 à 3 est identique à ceux de la partie C des échelons IGP 1 à 3. Ces épreuves peuvent être mise en œuvre si au minimum 4 concurrents participent dans les échelons BH-VT / IGP ou pistage FCI. Le COND. est libre du choix de l'échelon auquel participera son chien. Il ne sera pas attribué de mention comme celles attribuées lors d'expositions de beauté, d'élevage ou körung.

Information: Des épreuves avec uniquement la partie C **ne sont pas autorisées.**

Total	Excellent	Très bon	Bon	Satisfaisant	Insuffisant
100	100 – 96	95 – 90	89 – 80	79 – 70	69 - 0

L'examen de protection ne se déroule pas obligatoirement dans l'ordre chronologique de 1 à 3.

Examen des chiens de travail G.Pr 1 à 3

Note maximale: 200 points

Les examens pour chiens de travail G.Pr 1-3 ne comprennent que les parties B et C des concours IGP 1-3. Il n'y aura pas d'épreuve de pistage. Le COND. est libre du choix de l'échelon auquel participera son chien. Il ne sera pas attribué de mention comme celles attribuées lors d'expositions de beauté, d'élevage ou körung.

Note maximale	Excellent	Très bon	Bon	Satisfaisant	Insuffisant
200	200 – 192	191 – 180	179 – 160	159 – 140	139 - 0

Examen de recherche 1-3 (StPr 1 – 3)

1. Echelons pour l'examen de recherche

Les difficultés sont graduées et adaptées en fonction de l'échelon.

Echelon	Dimensions du champ	Objets	Points	Durée du travail
1	20 x 30 m	2 Objets personnels Dimensions 10 X 3 X 1 cm Objets identiques autorisé 1 objet à gauche, 1 objet à droite	20 / 21	10 minutes
2	20 x 40 m	4 objets NON personnels Dimensions 10 X 3 X 1 cm Objets différents 2 objets à gauche, 2 objets à droite	10 / 10 / 10 / 11	12 minutes
3	30 x 50 m	5 objets NON personnels Dimensions 5 X 3 X 1 cm Objets différents Objets déposés de façon arbitraire	8 / 8 / 8 / 8 / 9	15 Minutes

2. Généralités

Pour participer à cette épreuve, Le chien doit avoir au minimum 15 mois et avoir obtenu son BH-VT ou équivalent selon les OCN.

Le COND. se présente chez le JT, de façon correcte en déclarant son identité, le nom du chien et l'échelon. Il se rend ensuite au point de départ prédéfini et met son chien en PB. Pour le travail de recherche, le chien est détaché, mais le COND. doit garder celle-ci avec lui.

Toute contrainte ou violence est à proscrire.

Un dépassement mineur de la zone de recherche n'est pas pénalisé.

Les spectateurs doivent se tenir à une distance raisonnable de l'espace de travail.



3. Nature du terrain pour le travail de recherche

Sol: toutes les terres naturelles (prés, champs, sous-bois), vergers sont possibles (l'herbe rase ou surface similaire sont à proscrire pour éviter la recherche à vue)

Le champ de recherche doit, avant la pose/jet des objets, être traversé de part en part à plusieurs reprises par des personnes sans laisser de « piste » derrière soi.

La délimitation du champ de recherche à l'aide d'un marquage (ex : piquets) est autorisé.

4. Objets

Nature: Bois, cuir, simili cuir ou textile

Les objets, dans leur forme et couleur, ne doivent pas se différencier du sol et ne pas être posé « à vue ».

Les objets sont disposés par le JT, hors de la vue du COND. et du chien. Il n'y a pas de durée prédéfinie pour la pose des objets. L'épreuve peut débuter dès que les objets ont été posés.

5. Mise en piste du chien pour la recherche

La ligne médiane supposée et les lignes extérieures sont indiquées au COND. par le JT.

Un léger conditionnement du chien pour la recherche est autorisé au début de la ligne médiane supposée.

Le COND. se déplace sur cette ligne médiane supposée et ne peut la quitter brièvement que lorsque le chien a marqué un objet. Le chien est ensuite relancé à partir de la ligne médiane. Sont autorisés un SA ou gestuel. Le SA « perdu » peut être complété par « cherche ».

La recherche avec le „nez en l'air“ n'est pas pénalisée. La surface de recherche peut être inspectée à plusieurs reprises.

6. Comportement aux objets

Les objets doivent être marqués de manière convaincante sans être touchés par le chien. Les objets peuvent être marqués indifféremment dans les positions « assis », « couché », « debout ». Un SA pour marquer l'objet n'est pas autorisé, dans ce cas il ne sera pas attribué de points pour l'objet.

Aucun SA n'est toléré pour inciter le chien à se coucher à l'objet. Lorsque le chien a marqué l'objet, le COND. se rend auprès du chien et montre l'objet au JT en levant le bras, puis il retourne vers la ligne médiane supposée et renvoie le chien à la recherche.

La direction dans laquelle le chien se couche à l'objet n'est pas déterminante, néanmoins l'objet doit se trouver dans les environs immédiats des antérieurs du chien.

Le COND. se rend toujours à côté du chien couché et n'a pas le droit de s'arrêter devant celui-ci. Le COND. est autorisé à féliciter brièvement le chien, après avoir montré l'objet.

Après la découverte du dernier objet, le chien est mis en laisse, le COND. se dirige vers le JT pour montrer les objets et annoncer la fin du travail.

7. Notation

La note maximale pour le travail de recherche échelon 1 à 3 est de 100 points. Un minimum de 70 points est requis pour réussir l'exercice.



Critères de notation pour les 3 échelons:

- | | |
|--|-----------|
| a) Ardeur au travail du chien
(Obéissance aux SA ou gestuels du COND.) | 20 Points |
| b) Intensité de recherche du chien
(Prédispositions à prendre les odeurs) | 20 Points |
| c) Endurance
(persévérance/arrêt de la recherche, découverte des objets) | 10 Points |
| d) Comportement du COND.
(Influence sur le chien) | 9 Points |
| e) Découverte des objets
(Marquage convaincant) | 41 Points |

Note maximale	Excellent	Très bon	Bon	Satisfaisant	Insuffisant
100	100 – 96	95 – 90	89 – 80	79 – 70	69 - 0

8. Notation

L'exercice débute par la prise d'une PB au bord du champ de recherche et se termine par l'annonce de fin du travail chez le JT. Les objets découverts par le chien sont à montrer au JT.

Critères positifs:

Un travail régulier, calme et uniforme, un détachement rapide de son COND. pour la recherche, une réaction immédiate aux SA, une recherche ciblée et persévérante, de larges battues du chien sur le champ de recherche.

Pénalités:

L'objet est ramassé par le chien. Les objets marqués avec une aide conséquente du COND. ne sont pas à prendre en compte.

Toucher l'objet	1 – 3 Points
Pénalité	

Anticipe le départ à l'objet, SA interdits	1 – 3 Points
Pénalité	

Le COND. quitte la ligne médiane	2 – 5 Points
Pénalité	

Chasser les souris, se vider, etc...	4 – 8 Points
Pénalité	

Travail sans ardeur du chien	4 – 8 Points
Pénalité	

Si le temps limite est dépassé, le travail est arrêté. Les points acquis jusqu'alors sont conservés.

Autres pénalités: comportement instable aux objets, aboyer, aides interdites du COND., un large dépassement du champ de recherche par le chien.



	Echelon 1 Dimensions du champ de recherche 20 x 30 m
	Echelon 2 Dimensions du champ de recherche 20 x 40 m
	Echelon 3 Dimensions du champ de recherche 30 x 50 m

CONCOURS D'ENDURANCE :

A. Généralités

Objectif

Les concours d'endurance doivent livrer la preuve que le chien est en mesure de réaliser une performance d'un certain niveau d'exigence, sans pour autant montrer des symptômes de fatigue importants. Nous savons que l'exigence des performances peut avoir un impact sur l'état de santé général du chien, en particulier ses organes internes tels que le cœur ou les poumons mais également les organes locomoteurs voire les qualités de tempérament ou de résistance à l'effort. Nous devons considérer la réalisation aisée de la performance comme une preuve de la bonne santé du chien et de l'existence des qualités recherchées. Avant le début de l'épreuve, l'identité du chien est à contrôler.

Pour ce type de manifestation, s'appliquent les mêmes règles que les autres examens établis par les OCN. L'examen est à noter dans le carnet de travail, respectivement sur le LOF. Le résultat est à inscrire sur les listes d'évaluation.

En sollicitant l'accord d'organisation de ce type de concours, l'organisateur s'engage, durant les mois d'été, à ne réaliser celui-ci que tôt le matin ou en fin d'après-midi. L'examen d'endurance ne doit pas se dérouler avec une température supérieure à 22° Celsius.

La participation à un examen d'endurance est volontaire. Si durant cet examen d'endurance, un COND. ou son chien devaient subir des dommages corporels, la responsabilité de l'organisateur ou du JT pourrait être engagée.

Conditions d'admission

L'âge minimum requis est de 16 mois. Un maximum de 20 chiens pour un juge, par jour est autorisé ; en cas de participation plus importante un deuxième juge est nécessaire. Pour des raisons de sécurité, chaque participant ne peut présenter qu'un seul chien. Les chiens doivent être en parfaite santé et bien entraînés. Des chiens malades, insuffisamment musclés, des chiennes en chaleur ou allaitante ne peuvent participer à l'épreuve.

Au début de l'épreuve, les participants s'annoncent auprès du JT. Le JT doit s'assurer que le chien est en bonne santé. Les chiens qui donnent une impression de fatigue ou de lassitude sont à exclure de l'examen. L'exercice doit être arrêté si le chien montre des signes de fatigue ou autres. La décision appartient au JT et elle n'est pas contestable.



Appréciation

Il n'y a pas d'attribution de points, mais seulement « réussite » ou « échec ».

Terrain d'évolution

L'exercice doit se dérouler sur des routes et chemins avec des caractéristiques différentes. Sont pris en considération : routes asphaltées, routes pavées ou non, chemins.

Exécution de l'exercice d'endurance

Réalisation d'un parcours de 20 Km avec un rythme de 12 à 15 Km/heure.

Déroulement de l'exercice

Le chien (en raison des règles du code de la route) doit évoluer au trot à droite du COND. et de son vélo. Une marche précipitée est à éviter. La laisse doit être suffisamment longue pour que le chien puisse s'adapter au rythme. Des dispositifs de fixation spécifiques (« Springer ») sont autorisés. Une légère tension sur la laisse ou retour continu du chien ne sont pas pénalisés. Une pause de 15 minutes est à respecter après 8 km. Durant celle-ci, le JT évalue si le chien montre des signes de fatigue. Les chiens trop fatigués sont à exclure. Une nouvelle pause de 20 minutes est à observer après les 7 km suivants. Durant cette pause le chien peut être détaché afin de se mouvoir librement. Peu avant la reprise, le JT évalue l'état de fatigue du chien, respectivement les éventuelles blessures aux pattes. Les chiens trop fatigués ou présentant des blessures aux pattes sont à exclure. A la fin de l'exercice, une pause de 15 minutes est à observer, le chien peut être détaché afin de se mouvoir librement. Le JT doit ensuite constater si le chien présente des signes de fatigues ou des blessures aux pattes.

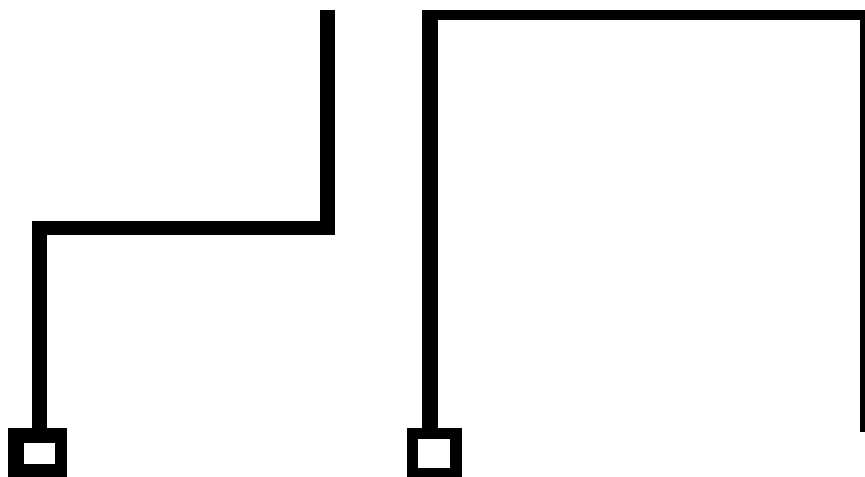
Le JT et l'organisateur doivent dans la mesure du possible accompagner les chiens, soit en vélo, soit en voiture. Les observations appropriées au chien sont à noter. Il est nécessaire qu'un véhicule accompagne les candidats, pour que les chiens qui laissent apparaître des signes de fatigue, puissent être transportés au point d'arrivée.

L'exercice n'est pas „réussi“ dès lors que le chien montre des signes de fatigues inhabituels, ou n'arrive pas à tenir un rythme de 12km/h et a besoin de beaucoup plus de temps.

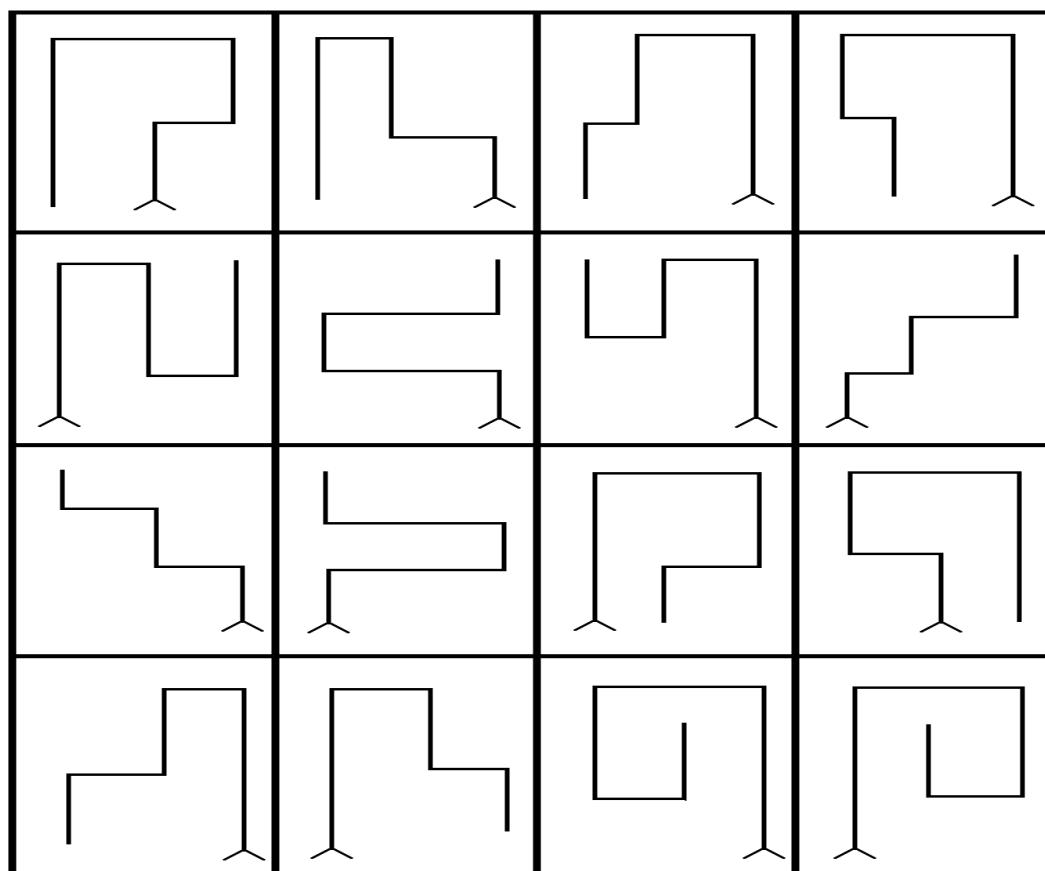
Schémas

- Tracés de piste
- Directives pour le traçage des pistes
- Pose des objets
- Apportables
- Marquage du terrain
- Appareils de saut

Les exemples suivants peuvent également être tracés à l'inverse



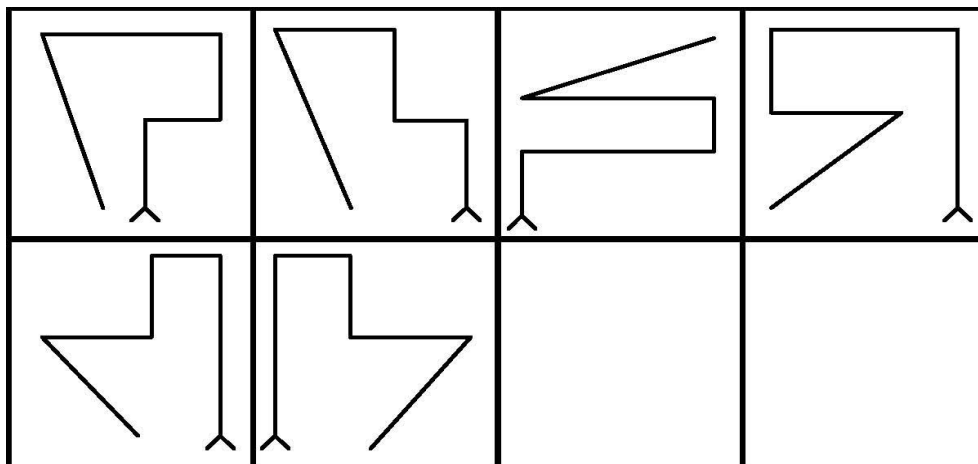
Les exemples suivants peuvent également être tracés à l'inverse





FCI-Certificat (IFH-V)

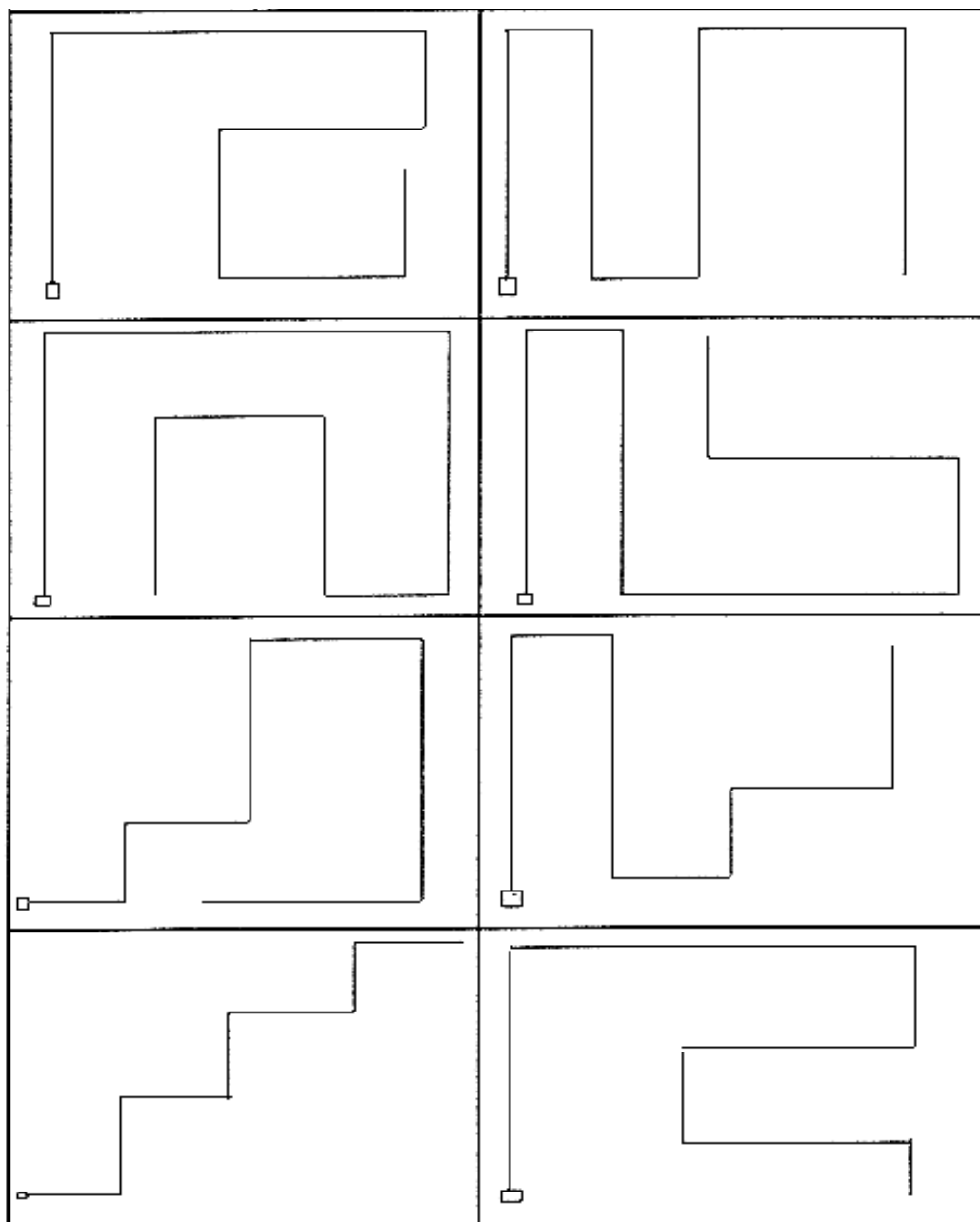
Exemples de tracés





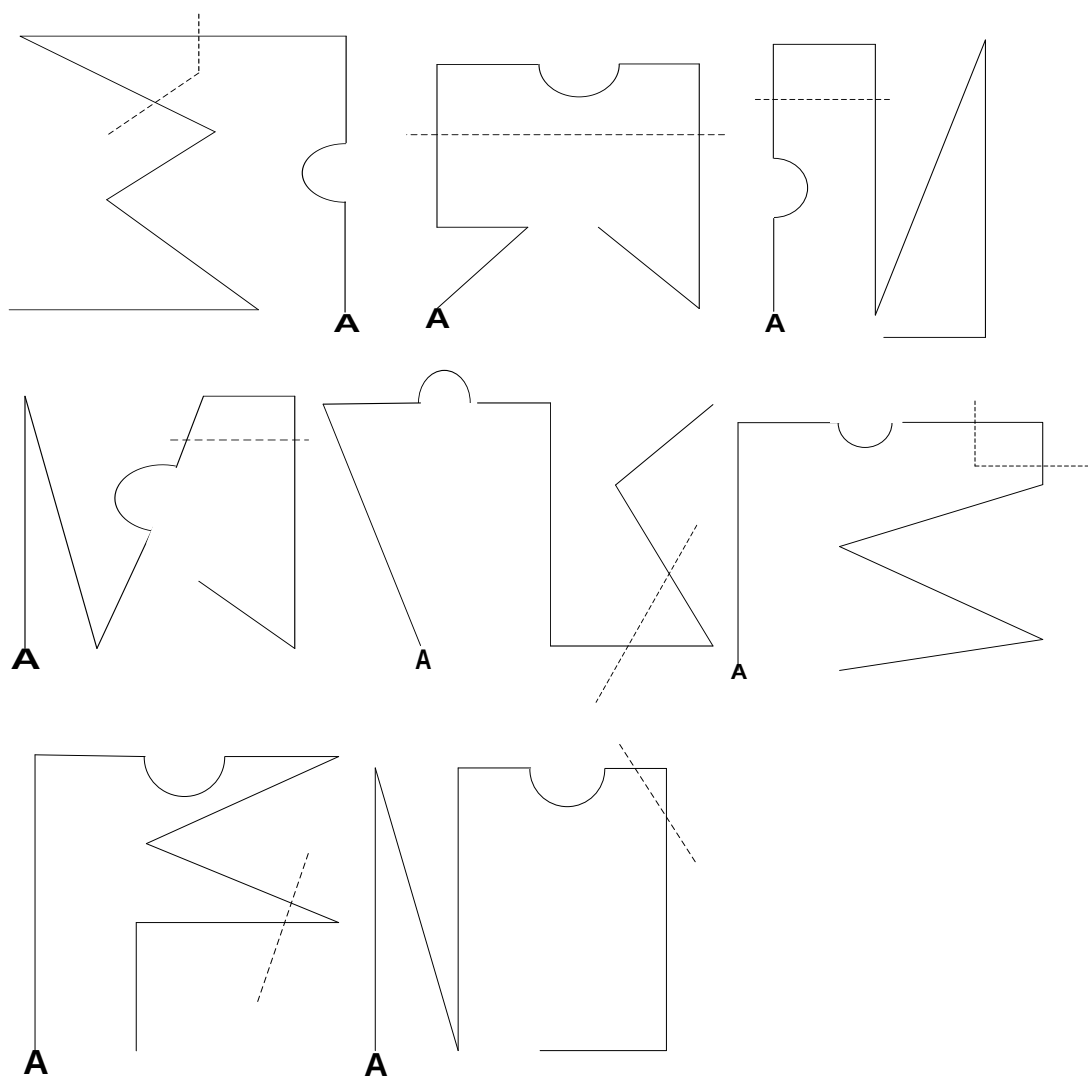
FCI-1 (IFH-1)

TRACES DE PISTE FCI 1 (IFH-1)
(Schémas non à l'échelle)



FCI-2 et FCI-Sélectif (IFH-2 et IGP-FH)

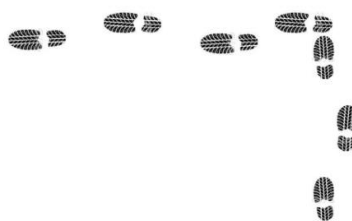
Exemples de tracés



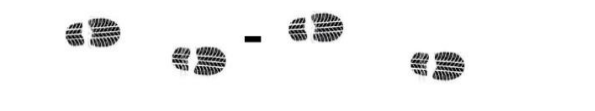
Angle à droite



Angle à gauche



Pose des objets



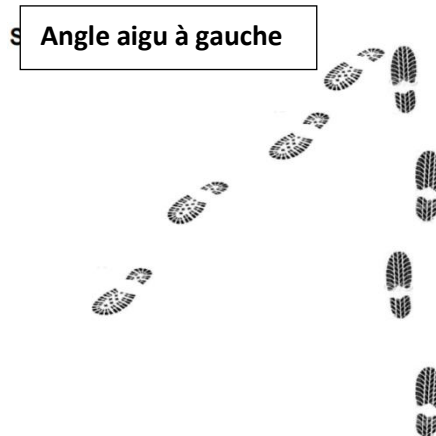
Variante



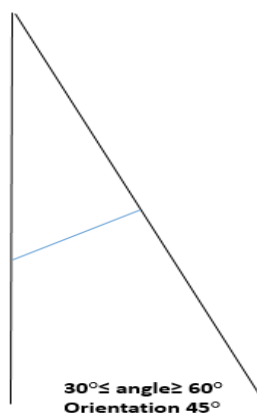
Angle aigu à droite



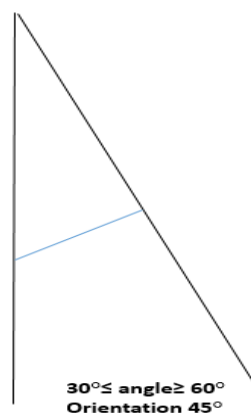
Angle aigu à gauche



Angle aigu

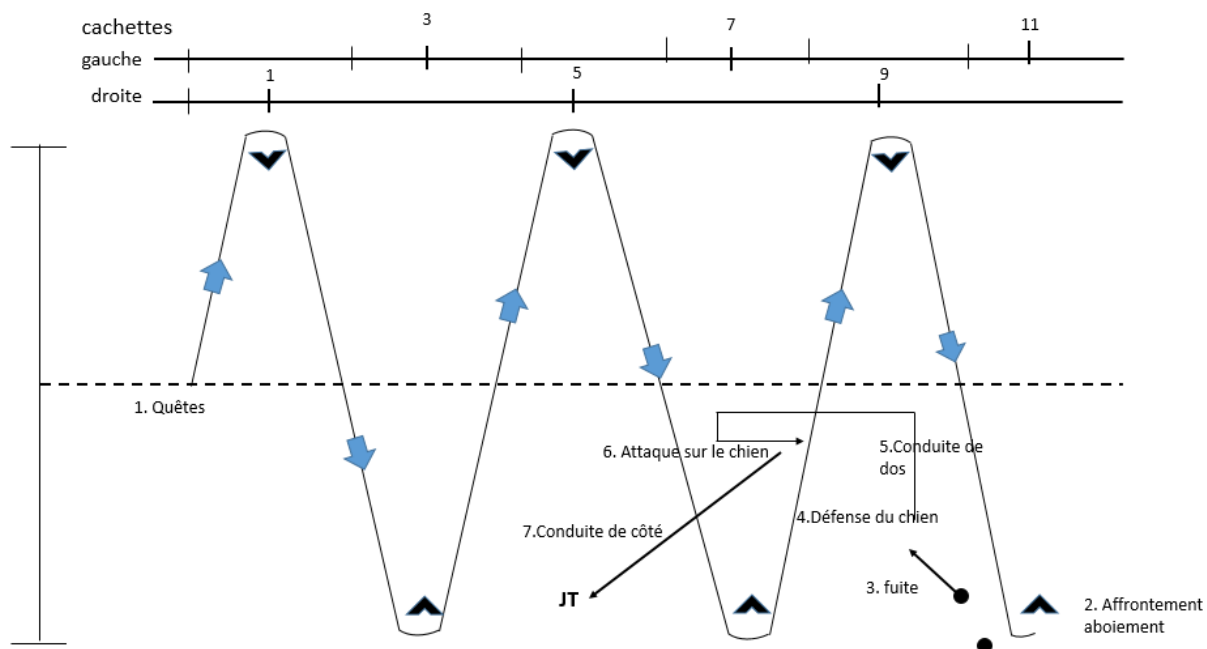


Angle aigu

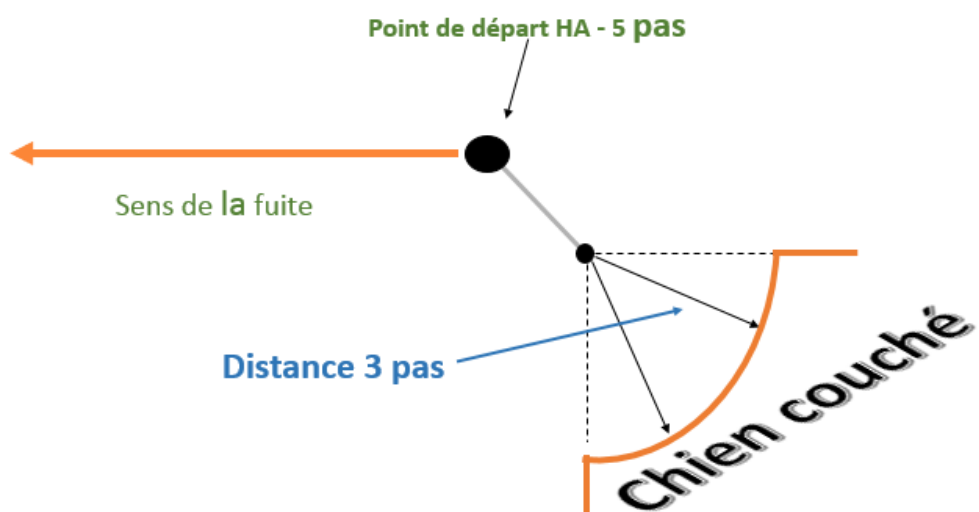


Annexes IGP

Quête

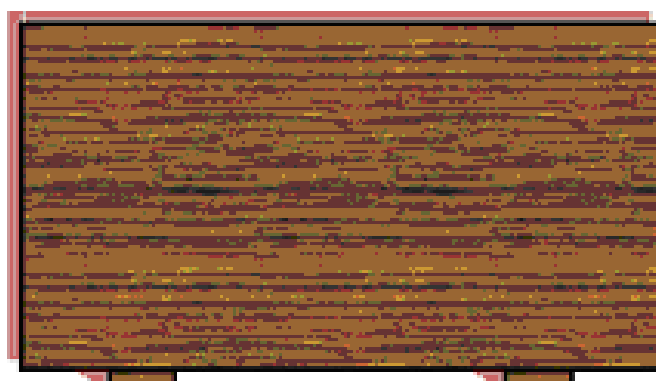


Mise en place pour la tentative de fuite :



Haie

150 cm

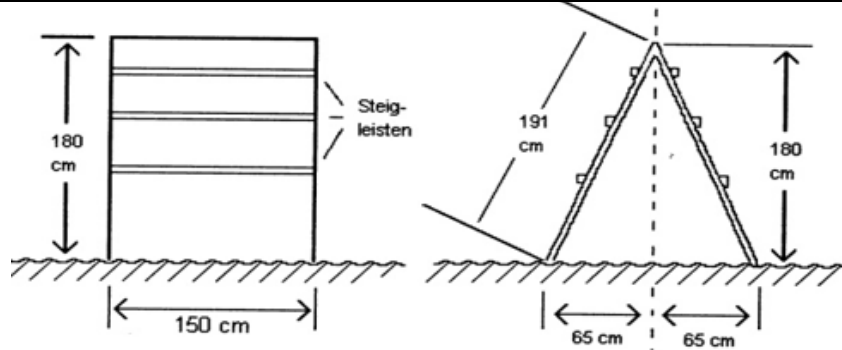


100 cm

Palissade

Vue de devant :
Hauteur : 180 cm
Largeur : 150 cm

Vue de côté :
Longueur d'un côté : 191 cm
Lattes (Steigleisten) : 24 X 48 cm



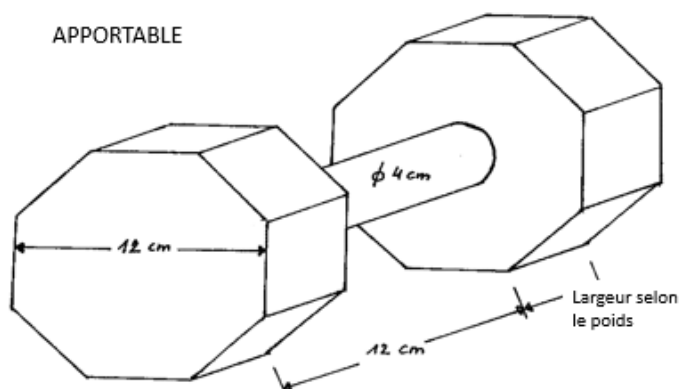
La palissade est composée de deux parties fixées solidement d'une largeur de 150 cm et d'une hauteur de 180 cm. Au sol, ces deux parties sont écartées de telle façon que le sommet se situe à 180 cm. Toute la palissade doit être recouverte d'un revêtement antidérapant. Dans la partie supérieure des côtés, sont disposées 3 lattes (24X48 cm), pour faciliter le franchissement.

Tous les chiens doivent utiliser les mêmes agrès et les sauts d'essais ne sont pas autorisés durant le concours.

Apportables

	IGP – 1	IGP- 2	IGP - 3
Rapport sur le plat	650 grammes	1 000 grammes	2 000 grammes
HAIE	650 grammes	650 grammes	650 grammes
PALISSADE		650 grammes	650 grammes

Schéma de l'apportable



Pour les exercices des rapports, seuls les objets réglementaires sont autorisés. Les apportables mis à disposition par l'organisateur sont à utiliser par tous les concurrents. Les objets personnels ne sont pas autorisés. Le schéma de l'apportable présenté est un exemple. L'important étant de disposer d'un objet au poids réglementaire, avec un manche en bois dont la distance est à au moins 4 cm du sol.